

Depuis cette époque, des améliorations nouvelles ont, sans doute, été réalisées, et le chiffre des inscrits s'est certainement accru, surtout dans les cantons où un Européen aura pu contrôler les opérations des mandarins.

La dixième partie des sommes perçues à titre d'impôt personnel est abandonnée, comme gratification, aux mandarins de chaque muong, qui ne jouissent d'aucune autre allocation.

Les Asiatiques étrangers, Birmans et Chinois, doivent payer chaque année un droit de résidence de cinq piastres, mais leur nombre est si limité, dans le Cam Mon, que ce ne peut être une source de revenus appréciable.

Chaque possesseur d'arme à feu doit être porteur d'une autorisation délivrée par le Commissaire du Gouvernement. Cette autorisation est soumise à un droit peu élevé, il est vrai, mais renouvelable chaque année. Etant donné le grand nombre de ces armes possédées par les habitants, la somme qui en résultera sera assez considérable.

Enfin l'opium a été, dans tout le Laos, mis en régie. L'administration seule peut en délivrer, et la contrebande est activement surveillée, et punie par les peines les plus sévères.

La création de cette source de revenus a été l'objet des critiques de nos théoriciens humanitaires. Ce ne sont pas les Français qui ont introduit l'usage de l'opium au Laos, il existait avant notre arrivée, et il se maintiendra malgré tous les efforts que nous

pourrions tenter pour le faire disparaître. Le seul moyen d'en restreindre l'abus, et d'en atténuer les résultats fâcheux, était de ne fournir que de l'opium d'excellente qualité, et de le frapper d'un impôt élevé. Les Chinois, les Hollandais, les Anglais ont essayé en vain de le bannir de leurs territoires. D'ailleurs les seuls individus qui puissent en user sont les commerçants chinois et les riches Laotiens; un fumeur un peu habitué arrive rapidement à en consommer pour plus d'une piastre par jour; ce narcotique n'est donc pas à la portée de toutes les bourses, et ses ravages ne peuvent sévir que sur une partie très restreinte de la population.

En outre, il en est de la passion de l'opium comme de toutes les autres : elle produit des effets terribles sur ceux qui s'y livrent avec excès, mais elle a une action très modérée sur les fumeurs ordinaires. Bien des Chinois et des Annamites connus par leurs qualités et leur intelligence fument de l'opium depuis de longues années, sans que leurs facultés aient paru en souffrir.

L'administration a donc agi avec sagesse, en cherchant à tirer un revenu de cette habitude, puisqu'en prohibant l'opium de contrebande, de qualité si inférieure, elle parvient à en atténuer les mauvais effets. Le mal produit est ainsi diminué, et les indigènes sont les premiers à le reconnaître.

Au mois d'octobre 1897, on commençait à établir certains droits frappant, à la sortie du Laos, les marchandises transportées en Annam. Ces mesures ont pu, pendant un certain temps, arrêter à leur

début de tentatives qui avaient été faites pour créer, entre les provinces de Nghé An et de Cam Mon, des marchés servant de lieux d'échange. Mais ce mouvement, qui était en bonne voie, n'aura été qu'interrompu, et les Laotiens auront, nous l'espérons, reconnu que les prix offerts et donnés pour leurs produits par les habitants de l'Annam étaient assez rémunérateurs pour qu'on pût, à leur passage entre les deux pays, les frapper d'un faible droit de sortie.

Le Cam Mon a été, à la suite de l'invasion siamoise, dépouillé d'une grande partie de ses éléphants, qui font sa richesse, son luxe et son originalité. Il était donc indispensable, pour amener le repeuplement, d'entraver, autant que possible, la vente de ces animaux aux Birmans, qui les recherchent non seulement pour eux, mais surtout pour les Anglais. Cette vente se faisant d'habitude par la rive droite du Mékong et par le haut Laos, la mesure qui a frappé la sortie des éléphants par ces deux voies d'une taxe très élevée ¹ était un acte de précaution, et de bonne administration, dont la nécessité s'imposait.

L'alcool n'est pas imposé jusqu'à présent, et cependant, en présence de la consommation immodérée que, dans presque tous les villages, en font les Laotiens, il serait peut-être utile d'étudier cette question, dans un but humanitaire, d'abord, et ensuite, afin d'en faire pour l'administration une source de revenus.

1. La moitié du prix de vente de l'éléphant.

Frapper le consommateur directement ne serait pas possible; établir une régie ne le serait pas davantage. C'est donc au producteur qu'il faudrait s'adresser, et le système qu'emploient les Siamois dans ce sens paraît donner de bons résultats.

Sur la rive droite du Mékong, les Chaus Muongs délivrent, à tous les habitants qui en font la demande un permis de distillation dont le prix est de vingt ticaux et quart, soit un peu plus de trente francs. Moyennant le paiement de cette taxe, il est loisible à tous de distiller et de vendre toute la quantité d'eau-de-vie qu'ils peuvent produire pendant une année. Cet impôt ne causerait aucun étonnement dans le Cam Mon, chacun s'attendant à le voir établir d'un moment à l'autre, et les gens sages de la province en désirant même l'introduction.

La tranquillité étant devenue complète dans la province, à la suite de notre occupation, la richesse des habitants subira forcément une ascension continue. Ce sera la première fois, depuis de longues années, que ce pauvre pays, si longtemps troublé, jouira enfin des bienfaits d'une longue paix. La France, qui lui assure cet état de prospérité, peut, sans aucune exagération, se considérer comme ayant le droit de se couvrir des dépenses que lui occasionne l'occupation. Il paraît donc de toute justice de chercher, par un système d'impôts progressifs, mais sans exagération, à atteindre l'équilibre des recettes et de nos dépenses. Il y a cependant une mesure à garder. Nous cherchons à attirer sur notre territoire les populations qui en ont été arrachées par

les Siamois ; il y a donc nécessité d'agir momentanément de telle façon que tout le monde puisse se rendre compte que l'habitant de la rive gauche n'est pas soumis à des impôts supérieurs à celui de la rive droite. S'il en était autrement, tous les efforts qui tendent à repeupler le Laos français resteraient stériles, et le pays demeurerait désert. Une grande prudence est, pendant de longues années, indispensable.

La province de Cam Mon produit, dans toute son étendue, le riz nécessaire à la consommation de ses habitants ; elle pourra en fournir bien davantage, d'excellents terrains propres à faire de belles rizières n'étant pas utilisés, à l'heure présente, par suite du chiffre infime de la population et aussi de l'indolence et de l'imprévoyance du Laotien.

Jusqu'à présent, en effet, l'idée de commerce et de gain possible à réaliser n'a pas pénétré dans les cerveaux de la plupart de nos Laotiens. Assurer leur existence au jour le jour est leur seule préoccupation ; il y a évidemment quelques exceptions, mais elles sont bien peu nombreuses ; espérons que leur nombre ne fera que s'accroître. Ce serait un des résultats les meilleurs de notre occupation du pays, si nous pouvions communiquer aux races qui l'habitent un peu de cette activité physique et intellectuelle, sans lesquelles une nation est destinée à périr.

On confectionne, au Cam Mon, de très belles étoffes de soie ou de coton ; souvent la soie et le coton sont mélangés. Ce sont les femmes qui se

livrent à cette occupation, nous n'osons dire à cette industrie, car elles fabriquent uniquement les pièces indispensables à l'habillement de la famille ; aussi il est fort difficile de s'en procurer.

Le métier dont elles se servent, semblable à celui que nous avons vu dans toute l'Indo-Chine, est installé sous la maison. La soie en fils est achetée aux colporteurs annamites ; le coton provient des maisons chinoises de la rive droite, ou est quelquefois apporté par les Koulas. C'est le nom que les Laotiens donnent aux marchands venant de la Birmanie.

Les étoffes confectionnées sont de couleurs très vives, et très variées ; nous avons pu en employer quelques pièces à recouvrir des meubles européens, et leur aspect ne dépare en aucune façon nos appartements. Quelques étoffes de soie, destinées, au Laos, à être employées comme sampots de cérémonie, ont même servi à faire des costumes à des fillettes de notre famille, et leurs jolies nuances ainsi que le bizarre mélange de leurs couleurs ont été également très appréciés.

Les femmes laotiennes teignent elles-mêmes la soie et le coton destinés à la confection de leurs pièces d'étoffes. Elles n'emploient que des procédés de teinture naturels, aussi la couleur résiste-t-elle à tous les lavages, et ne se fane que très peu, et à la longue seulement, au contact de la lumière solaire.

La couleur la plus appréciée, dans les ménages pauvres du Laos, est l'indigo. Les feuilles de trois

plantes différentes, très connues de tous les Laotiens, sont employées à la production de cette couleur :

L'indigo proprement dit, dont le nom laotien est kham, le nom annamite cham, qui se plante par graines, sur les berges des cours d'eau, sans exiger aucun soin;

Le kok hom, qui se plante par boutures ;

Enfin la liane buok, qui se reproduit par repiquage.

Les feuilles de ces trois plantes sont soumises à une préparation analogue. On les fait infuser à froid dans des jarres de terre remplies d'eau; après un certain temps, on retire les feuilles en les pressant, et on les jette. Dans l'infusion ainsi produite, on précipite une certaine quantité de chaux, on agite ce mélange, puis on le laisse reposer. Après quelques minutes, la couche d'indigo se dépose au fond des jarres, et l'eau claire remonte à la surface. On retire cette eau claire, et la pâte qui se trouve au fond du récipient est déposée dans des seaux de bambou dont le fond est percé de petits trous. La couche d'indigo, séchant petit à petit, devient solide, et est alors prête à être employée. Ce produit, ainsi préparé, est vendu, dans toute la province, au prix de un tical le mun, soit un franc cinquante centimes les douze kilos.

La couleur noire provient d'un arbre sauvage, de grandeur moyenne, nommé kok mak kua. On utilise cette couleur dans les villages où les plantations des végétaux qui fournissent l'indigo ne peu-

vent réussir. La teinture des étoffes en couleur noire est très facile. Les fruits de l'arbre indiqué sont broyés dans des mortiers de bois, puis jetés dans des jarres remplies d'eau. On trempe dans ce mélange les étoffes que l'on désire teindre, et on les fait ensuite sécher au soleil. On renouvelle l'opération jusqu'à ce que la couleur voulue soit obtenue.

La couleur rouge foncé, qui, comme les deux couleurs précédentes, est fort usitée dans la province, provient de la laque. La laque est produite par un verspécial qui se trouve sur les tamariniers; on le recueille à l'état de cocon dur, comme le ver à soie, mais il ne nécessite aucun élevage. On écrase les cocons dans un mortier, on jette la poudre qui en résulte dans de l'eau acidulée, au moyen de vinaigre ou de citron, enfin on filtre en passant à travers une étoffe.

La laque se récolte dans toute la province, mais tout particulièrement dans le muong de Cam Keut. La plus estimée est celle qui est produite sur les arbres nommés koko pleng et kok ké. Elle se vend au prix de un tical, un franc cinquante, les deux kilogrammes cinq cents grammes.

Une autre couleur rouge, moins éclatante que celle produite par la laque, est extraite du faux bois de campèche, le mai phang des Laotiens, ou cay giang des Annamites. Cet arbre se reproduit par semis de graines, et prospère sans exiger aucun soin particulier.

La couleur jaune est tirée du jaquier ordinaire;

elle est exclusivement employée à la teinture des vêtements des bonzes.

Il faut ajouter que les femmes laotiennes commencent à acheter chez les Chinois des boîtes de teintures provenant d'Europe, et généralement de fabrication allemande. Ces teintures donnent peut-être des couleurs plus variées que celles dont fait encore usage la majorité de la population, mais elles ne sauraient avoir la même durée. Les lavages fréquents, et la lumière solaire les détruisent peu à peu.

Le coton et la soie, avons-nous dit, proviennent, l'une de l'Annam, l'autre de Birmanie. La soie en fils est payée au prix de une barre d'argent ¹ pour le poids de huit barres, soit quarante francs pour trois kilogrammes.

Cependant les vers à soie et les plantations de coton réussissent très bien dans la province. On a fait, particulièrement, pour l'élevage du ver à soie, dans le muong de Mahasay, des essais qui ont donné de fort bons résultats. Il est donc permis d'espérer qu'un jour viendra où la province ne sera plus, pour ces deux produits importants, tributaire des pays qui l'entourent.

Il se fait de la province vers l'Annam une très grande exportation de cu nau, ce tubercule qui se trouve en pleine forêt, au pied de certains arbres, et dont se servent les Annamites pour la teinture

1. La barre d'argent annamite, en usage dans tout le Laos, pèse 375 grammes, et a une valeur de 16 piastres, soit quarante francs au taux du jour.

de leurs vêtements de travail. Le voyageur qui traverse les montagnes, limites des deux pays, rencontre constamment des bandes de colporteurs annamites, revenant des muongs laotiens, où ils sont allés acheter ce produit si recherché, ou l'échanger contre certaines de leurs marchandises.

Sur tout le cours de la rivière Nam Hin Boun, on fabrique, avec une pierre calcaire très abondante, de la très bonne chaux. C'est uniquement au moment de la saison sèche, lorsque les eaux sont basses, que les habitants des villages bordant la rivière se livrent à cette industrie. Le mode de fabrication est très primitif, les fours étant creusés dans la terre argileuse des berges, et toujours de très petites dimensions. La chaux ainsi fabriquée est renommée dans tout le pays, et on commence à venir en chercher d'assez loin.

A quelques kilomètres en aval de Pak Hin Boun, sur les bords mêmes du Mékong, existe un village du nom de Ban Na Don, entièrement habité par des catholiques, où l'on fabrique de très bonnes planches, avec le bois mai nhang, ou cay dau des Annamites.

Les habitants de ce village, auxquels la mission a fourni les ustensiles nécessaires, sont rapidement devenus des scieurs de long très habiles.

Mines. — Il existe, dans la province de Cam Mon, plusieurs gisements minéraux dont il est difficile d'indiquer dès à présent la richesse. Nous devons nous contenter de les signaler, en remarquant que certains d'entre eux ont été exploités

autrefois par les Birmans, les Chinois ou les Annamites, ce qui tendrait à faire croire à leur importance.

Dans le muong de Mahasay, il y a, à Ban Na Kak, du minéral de fer, que les habitants recherchent dans la limite de leurs besoins, des plus restreints.

On voit cependant, dans la région, un certain nombre de forgerons, qui fabriquent, à la mode annamite, une assez grande quantité d'objets en fer.

Une mine d'or existe à Ban Thong Hat, dans le même muong de Mahasay; elle n'est pas exploitée, mais les habitants y vont de temps en temps, chercher un peu d'or, lorsqu'ils veulent faire fabriquer des bijoux pour leurs femmes.

Le Chau Muong de Mahasay m'avait envoyé un petit échantillon de cet or, qui a été laissé au commissariat, à Pak Hin Boun. Il est de la couleur jaune verdâtre aujourd'hui très à la mode, en France, pour certains objets de bijouterie, et de la même teinte qu'ont les vieilles pièces d'or annamites datant du règne de Minh Mang.

Un autre gisement d'or m'a été également signalé dans le Muong de Cam Keut; ce sont des sables aurifères contenus dans le lit du Nam Sang Gioi, affluent du Nam Nioung. Les Phu Thuongs et les Siamois, ainsi que les Annamites, se sont livrés anciennement à la recherche de l'or dans cette rivière. Le Chau Muong et les mandarins de Cam Keut m'ont rapporté que les jeunes gens de leur province,

incités, comme ceux de Mahasay, par le désir de faire des cadeaux précieux à quelques jeunes filles, vont quelquefois, dans cette région, chercher l'or nécessaire à la fabrication des bijoux. Il faudrait une huitaine de jours, m'ont-ils affirmé, à deux ou trois hommes, pour trouver une quantité d'or dont le poids serait celui d'un tical rond, c'est-à-dire quinze grammes. Tenant compte de la paresse des Laotiens, de leur peu d'ardeur à se livrer au travail, et considérant l'absence complète de procédés industriels, ou d'outillage pouvant les aider dans leurs recherches, ce résultat m'a paru fort beau.

Quand, aux époques de la grande insurrection annamite, nous parcourions les vallées du haut Quang Binh, les habitants qui nous accompagnaient en qualité de guides nous ont souvent fait remarquer, dans le lit des torrents qui nous servaient de chemins, des paillettes d'or. Les officiers qui se livraient aux mêmes travaux dans la province du Ha Tinh ont fait les mêmes constatations. Il me paraît que cet ensemble de faits peut faire croire à l'existence, dans la chaîne de partage des eaux, d'un gisement important, puisqu'on peut trouver, dans les cours d'eau qui, soit à l'est, soit à l'ouest, prennent leurs sources dans ces montagnes, les traces du précieux métal. Nous avons jugé utile de signaler ces faits, qui peuvent avoir sur l'avenir de la province une influence considérable.

Enfin, deux mines ont été concédées, à titre provisoire, par le gouvernement de l'Indo-Chine, au

syndicat minier du Laos. Ce sont les mines d'étain du Nam Pa Then, affluent de gauche du Nam Hin Boun et les mines de cuivre du Nam Ka Tang, situées dans le muong de Mahasay.

Le syndicat minier du Laos a envoyé, à la fin de l'année 1896, un ingénieur chargé de prospecter ces deux mines, et de faire quelques études préparatoires. Les mines d'étain du Nam Pa Then ont seules été visitées, faute de temps, la durée de la mission de l'ingénieur ayant été un peu trop limitée. La prospection de cette mine ne paraît pas avoir donné des résultats satisfaisants; peut-être cet état de choses est-il attribuable à la rapidité, excessive, à notre avis, avec laquelle ont été faites les recherches.

Cette vallée du Nam Pa Then est habitée par quelques villages laotiens, qui ne vivent que de la recherche de l'étain. Ils ne tissent pas leurs étoffes, ils n'ont pas de rizières, pas de bœufs ni de buffles, et se procurent toutes les choses indispensables à l'existence, par échange avec le métal qu'ils extraient de leurs terrains. Ils arrivent ainsi, d'après les renseignements recueillis sur place, à une production annuelle de douze cents kilogrammes. Ce chiffre paraîtra minime, mais il faut se souvenir que les Laotiens n'ont jamais cherché, jusqu'à présent, à tirer de leur travail un bénéfice quelconque; ils ne font que ce qui est nécessaire pour vivre. Ce chiffre de douze cents kilogrammes, représentant, au prix du pays, une valeur de six cents piastres, indique donc la quantité d'étain stricte-

ment indispensable pour se procurer, par voie d'échange, les vêtements et les aliments.

Ils ne pratiquent d'ailleurs, pour leurs recherches, ni galeries, ni coffrages; ils ne connaissent pas ces procédés, et, les connaîtraient-ils, qu'ils ne se donneraient certainement pas la peine de les employer. Ils se contentent de creuser, à la surface du sol, des puits en forme d'entonnoir.

En dehors de cette production annuelle de douze cents kilogrammes d'étain, à l'époque de la domination siamoise, un certain nombre d'inscrits, dans chacun des villages de la vallée du Nam Pa Then, étaient désignés pour payer l'impôt en nature, soit en étain, dans le cas qui nous occupe. C'est ainsi que les villages versaient ensemble, annuellement, au Chau Muong de Lakhone, dont ils relevaient alors, un poids de quatre-vingt-dix kilogrammes d'étain, d'une valeur de quarante-cinq piastres.

Les Laotiens, très peu nombreux, paresseux à l'excès, et dépourvus de tout outillage industriel, peuvent donc trouver, en creusant simplement des trous à la surface du sol, l'étain nécessaire pour assurer leur existence.

Ces considérations sont bien faites pour nous empêcher de désespérer de l'avenir des mines du Nam Pa Then, étant donnée, surtout, l'excellente qualité de l'étain qu'elles contiennent, reconnue par l'ingénieur lui-même.

Nous pensons que le jour où l'on entreprendra des travaux conduits très sérieusement, et pouvant avoir une durée suffisamment longue, les richesses

minérales du Cam Mon attireront dans la province les Européens, et seront pour eux, et conséquemment pour les habitants du pays lui-même, une source de prospérité.

Je ne veux pas quitter les mines du Nam Pa Then, sans signaler un point bien pittoresque qui se trouve sur le chemin de terre conduisant de la rivière Nam Hlin Boun aux mines. Au milieu de son parcours, près du village de Ban Na No, ce chemin traverse une grotte superbe par laquelle il passe sous une ligne de collines boisées. Cette grotte, d'une longueur de cent cinquante mètres, d'une largeur de quarante mètres, et d'une hauteur de trente mètres environ, forme un véritable tunnel sous la montagne. Des stalactites et des stalagmites très curieuses de formes la décorent d'un bout à l'autre. Au fond, coule un clair petit ruisseau, qui disparaît entre deux rochers. L'entrée et la sortie de la grotte sont cachées sous des lianes gigantesques. Il règne en tout temps, dans cet endroit charmant, une délicieuse fraîcheur, et c'est toujours une sensation bien agréable d'y faire halte, au sortir de la brousse brûlée par l'ardent soleil tropical.

Deux sources salées sont connues dans la province, l'une située dans les rizières de Na Kai, muong de Cam Mon, dont l'eau est froide et un peu trouble ; l'autre dans le village de Song Khône, muong de Mahasay, donnant une eau très froide et très limpide. Près du village de Poug Hon, dans le muong de Cam Mon, existe une source sulfureuse très chaude.

CHAPITRE IX

L'ÉLEVAGE ET LES VÉGÉTAUX

Etat prospère de l'élevage. — Mammifères, oiseaux, reptiles. — Taille énorme de certaines grenouilles comestibles. — Les raies du Mékong. — Abeilles sauvages. — Magasins de riz de réserve. — Tabac, coton, bois de rose. — Liane caoutchouc. — Son abondance. — Bonne qualité du produit.

Si l'on tient compte des conditions spéciales dans lesquelles se trouve la province, et, surtout, si l'on se souvient, ce qu'il est toujours indispensable de faire, des périodes troublées qu'elle vient de traverser, et dont elle sort à peine, on constatera que l'élevage donne des résultats qui sont déjà très appréciables.

En effet, outre les buffles nécessaires à la culture du riz, que les habitants conservent, la province en exporte annuellement environ huit cents. Presque tous ces animaux sont vendus ou échangés aux Annamites venant commercer dans la région; un certain nombre, provenant des muongs de Mahasay et de Tha Khek, passent sur la rive droite du Mékong. On en conduit même jusqu'aux marchés de Korat et de Bangkok. Le prix moyen de vente de chacun de ces animaux varie de douze à treize

piastres, soit trente à trente deux-francs de notre monnaie.

Les muongs de Cam Mon, Cam Keut et Mahasay vendent, de la même façon, aux Annamites, chacun quatre à cinq cents porcs par an, au prix moyen de trois piastres, ou sept francs cinquante par tête. Les plus gros ne dépassent jamais le prix de quatre piastres, soit dix francs.

Les muongs de Tha Khek et de Mahasay commencent à élever des bœufs, et, à Tha Khek, on s'est mis, depuis 1896, à la production des chevaux.

En présence de ces résultats, il est certain que, quand l'élevage sera fait dans de bonnes conditions, sous la surveillance et la direction d'Européens, il donnera un gain très appréciable à celui qui l'entreprendra. Les grandes plaines du muong de Tha Khek, et les cirques du muong de Mahasay nous paraissent indiqués pour ces essais. Tous deux très riches en graminées, ces muongs sont destinés à devenir, dans un avenir très prochain, des centres d'élevage importants.

Nous avons pu nous-même faire un essai de ce genre, pendant notre séjour dans le Cam Mon: le troupeau de Pak Hin Boun, destiné à notre consommation, et auquel aucun soin spécial n'était donné s'est accru très rapidement, et il était bien rare que le Laotien préposé à sa garde eût à signaler la mort accidentelle de quelque animal. On se contentait cependant d'ouvrir le matin au troupeau les portes de l'étable, on le laissait au pâturage, pendant toute la journée, sous les grands arbres de la forêt

située derrière la résidence, et on le rentrait le soir. La seule précaution prise avait pour but d'empêcher l'enlèvement d'un animal par le tigre.

En 1897, une épizootie, qui a causé de grands ravages sur la rive droite du Mékong, n'a pas traversé le fleuve. Quelques cas ont été néanmoins signalés dans la province de Vien Chan; mais la province de Cam Mon est restée complètement indemne. A la suite de ce désastre, l'absence presque complète de bœufs et de buffles dans les muongs de la rive droite fut, pour nos habitants du Cam Mon épargnés par le fléau, une large source de bénéfices.

La première précaution à prendre, en cas d'épizootie, pour en éviter la propagation, est de faire enterrer très profondément les animaux morts de maladie. Il faut exercer une surveillance très active pour obtenir cet effort de travail des indolents Laotiens, qui se contentent, généralement, de jeter à l'eau les bêtes mortes, empoisonnant ainsi leurs rivières. Aussi ne doit-on pas hésiter, dans un intérêt général, à frapper d'une amende sérieuse les villages qui, par négligence, ne se conformeraient pas aux ordres donnés dans ce sens.

La faune du Cam Mon est des plus intéressante, et un zoologue y trouverait un champ d'études bien vaste et très varié.

Les mammifères appartiennent aux familles les plus diverses; on y rencontre l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, le tigre, la panthère, le jaguar, le chat tigre, le chat sauvage, le bœuf sauvage, le buffle sauvage, le cerf, le daim, le sanglier, la loutre,

le lièvre, l'écureuil, des singes de toutes sortes, et une variété infinie de rongeurs.

L'étude de l'ornithologie serait au moins aussi intéressante que celle des mammifères ; on voit sur les rivières des oiseaux au plumage éclatant, dont les dépouilles feraient les délices de nos élégantes Parisiennes ; on rencontre presque à chaque pas, le long des cours d'eau, ou en pleine forêt, le paon, le faisan doré, le faisan argenté, le coq de bruyère, des perruches de toutes sortes, des martins pêcheurs aux couleurs éblouissantes ; on voit, mais moins abondants, des vautours, des oies sauvages, des pélicans, des corbeaux, des pies, des bécassines royales, des bécassines ordinaires, des bécasseaux, des bécasses, des poules d'eau, des perdrix, et quelques cailles. A certaines époques, des bandes innombrables de canards sauvages s'abattent sur les eaux du Mékong, et y forment de véritables îles flottantes. Les poulets et canards de toutes les espèces abondent partout dans la province.

Une particularité de ces régions du Laos est l'existence d'un oiseau de proie minuscule, de la grosseur d'une de nos alouettes de France, formidablement armé d'un bec recourbé, et de serres puissantes. Ce dangereux animal fait une guerre acharnée à tous les petits oiseaux, et s'attaque même, dit-on, aux jeunes paons. Par contre, on ne voit en nul endroit ces joyeux moineaux, si audacieux, si familiers, et qui font, en France, la joie de nos jardins et de nos squares.

Les reptiles dangereux sont beaucoup moins

nombreux qu'en Annam, car je n'ai jamais entendu signaler un accident occasionné par la morsure de ces animaux. On ne voit point, non plus, ces immenses pithons que l'on trouve si souvent dans les régions montagneuses du Quang Binh. Les serpents d'eau, et ce beau serpent vert qui se plaît sur les bananiers existent, au contraire, en assez grand nombre.

Les sauriens sont assez nombreux. Des crocodiles, de petite taille il est vrai, abondent à certains points du Mékong et du Nam Hin Boun ; je n'en ai jamais vu dont la longueur fût supérieure à deux mètres. On rencontre quelques iguanes, des lézards de diverses tailles, et, en quantité innombrable, ces gentils et si petits lézards, dénommés familièrement margouillats, qui pullulent dans les maisons, et que nous traitons en amis, en raison de la guerre acharnée qu'ils livrent aux moustiques et autres insectes.

Dans nos toitures de paille, habite l'aimable et familier gecko, dont le cri si original annonce les changements de temps aussi sûrement que le meilleur baromètre.

La présence de cet animal dans une maison est signe de bonheur, suivant la croyance populaire, et quand on le trouve mort, tombé de la toiture, le malheur n'est pas loin.

Les batraciens sont représentés par une très grande variété d'animaux. Parmi les grenouilles, la plus curieuse est celle qui porte le nom de grenouille bœuf ; bien que petite, elle pousse des coas-

sements d'une force étonnante. On trouve des grenouilles comestibles d'une taille énorme, et l'une de leurs cuisses peut facilement rivaliser de taille avec celle d'un poulet. Leur chair n'est pas désagréable au goût, mais ces dimensions exagérées nous étonnent, et nous inspirent, malgré nous, comme il en est de tous les aliments auxquels nous ne sommes pas habitués, une certaine répugnance.

Les poissons abondent dans tous les cours d'eau, et dans le grand fleuve, mais nous les avons toujours estimés de qualité très inférieure. Il faut faire une exception en faveur des immenses raies que l'on pêche dans le Mékong ; leur chair est parfaite, et ressemble d'une façon absolue à celle du même poisson vivant dans la mer.

Les scolopendres sont très nombreuses, et de dimensions exceptionnelles.

Les arachnides sont représentées par les araignées, et les scorpions de toutes tailles, qui se trouvent trop fréquemment dans les habitations.

Les insectes de toutes sortes abondent dans la province ; il faut noter spécialement une variété infinie de papillons, aux couleurs éclatantes, qui feraient la joie d'un collectionneur.

Les abeilles vivent à l'état sauvage, dans les régions couvertes de forêts et de rochers calcaires, et établissent leurs essains, tantôt dans des anfractuosités de rochers, tantôt dans des troncs d'arbres pourris ; souvent encore, ils sont suspendus tout simplement aux branches des arbres. Il n'est pas rare de trouver jusqu'à dix essaims sur le même sujet.

Les indigènes ne se livrent pas à l'apiculture, autant par paresse que par l'idée qu'il n'y a pas à s'occuper de ce que la nature dirige elle-même. Aussi, la récolte des rayons, qui a lieu en toute saison, mais principalement au mois d'octobre, constitue-t-elle une véritable destruction. Les abeilles sont asphyxiées pour rendre la capture plus facile et sans danger; aucun soin n'est pris pour séparer le miel et la cire; le rayon entier est fondu, et le produit qui est obtenu constitue une cire peu claire, peu onctueuse, renfermant des quantités de corps étrangers qui en altèrent la finesse. Le commerce n'en tire, par conséquent, qu'un produit très inférieur, qui donne lieu, néanmoins, à de nombreuses transactions. L'écoulement de la cire se fait principalement sur Bangkok et Oubon, où elle atteint le prix énorme de quatre francs le kilogramme.

Les Laotiens ne recueillent guère jusqu'à présent le miel, dont le placement se trouverait si facilement sur les grands marchés de l'Extrême Orient. Il serait possible, sans doute, sous l'impulsion d'acheteurs européens, de leur enseigner et de leur faire pratiquer un mode plus rationnel de récolte, qui fournirait à la fois un produit nouveau pour le mouvement économique, et une très importante source de revenus pour les indigènes.

On m'a montré, près de Cam Keut, une haute et très longue muraille de rochers entièrement tapissée d'essaims, et les Laotiens assurent que la façon dont ils sont placés permet de pronostiquer si la saison des pluies sera abondante. Quand le sol doit

être couvert par l'inondation, les abeilles se placent beaucoup plus haut que si la saison doit être relativement sèche.

Les moustiques, très abondants dans certaines régions, sont toujours des hôtes bien désagréables. A Pak Hin Boun, à la résidence, pendant toute la saison des pluies, nous étions exposés, dès le coucher du soleil, à de véritables invasions de ces méchants petits animaux. Il nous fallait personnellement, pour prendre le repas du soir, et pour pouvoir ensuite travailler à notre bureau, nous munir de chaussures très montantes, et nous envelopper les jambes d'une couverture, si nous voulions avoir quelque chance d'échapper à leurs terribles piqûres. Le haut du corps est à l'abri de leurs attaques par suite du mouvement du panka.

La province de Cam Mon est riche en végétaux de tous genres, qui sont exploités par les habitants, pour servir à leur alimentation, et à leur commerce d'échange bien réduit jusqu'à présent. Certains d'entre eux pourront contribuer à la richesse du pays, quand il contiendra un plus grand nombre d'habitants, ou quand l'industrie européenne s'y sera implantée.

Le riz, base de la nourriture des indigènes, peut être cultivé presque partout, sur les rives des nombreux cours d'eau qui arrosent la province. Dans les régions élevées, le riz de montagne réussit très bien; c'est cette qualité de riz qui rend de si grands services dans les parties montagneuses du Tonkin et de l'Annam.

La culture du riz n'offre aucun caractère particulier; dans les villages habités par les Annamites, il s'en fait, comme en Annam, deux récoltes chaque année, tandis que les Laotiens n'en font jamais qu'une seule. Cette différence provient du talent que possèdent les Annamites d'irriguer leurs champs tandis que les Laotiens profitent de la saison des pluies seule pour assurer leur récolte.

Dans les villages annamites, on se sert, pour amener dans les rizières l'eau des cours d'eau, de paniers à mailles très serrées, que deux hommes manient très habilement au moyen de cordes, ou de la roue hydraulique construite uniquement en bambous, et que connaissent bien tous les voyageurs qui ont parcouru l'Indo-Chine.

Autrefois, lorsque, par hasard, une récolte de riz était mauvaise, et ne fournissait pas aux habitants la provision nécessaire à leur existence pendant une année, le pays était désolé par d'épouvantables famines. Chaque province du Laos ne produit en effet que la quantité de riz indispensable à la consommation de ses habitants, et ne pourrait, en conséquence, en vendre à la province voisine; l'aurait-elle pu que le manque total de voies de communication s'y serait, dans le plus grand nombre des cas, opposé. Pour parer à ces graves inconvénients, une des meilleures mesures prises dès le début de l'occupation française a été l'institution, dans chaque village, de magasins de réserve.

Ces magasins sont constitués par le versement d'un certain nombre de mesures de riz, que chaque

habitant inscrit doit obligatoirement y faire. Ce riz ne cesse pas, malgré sa présence dans le magasin commun, d'être la propriété du Laotien qui l'y a déposé, mais ce dernier ne peut pas y toucher; il faut une circonstance extraordinaire, et une autorisation de l'autorité administrative, pour qu'une sortie du magasin puisse s'effectuer. Chaque année, à l'époque de la récolte, le riz de l'année précédente est retiré par son propriétaire, contre versement de la même quantité de riz nouveau.

Les fonctionnaires français doivent, au moment de leurs tournées, s'assurer de la stricte exécution des mesures concernant les magasins de réserve. La population a très bien compris l'utilité de ces mesures, et néanmoins, comme il arrive souvent pour toutes les choses nouvelles, l'établissement de ces approvisionnements ne s'est pas fait sans certaines difficultés. Il ne faut pas en accuser la mauvaise volonté des Laotiens, car leur docilité est très grande; ici, comme dans tant d'autres cas dont nous avons déjà dû parler, leur inertie habituelle et leur extrême indolence ont seules été fautives. Malgré tout, dès la fin de l'année 1897, les magasins de riz de réserve étaient complètement organisés, et garnis de leurs provisions obligatoires, dans les cinq muongs de la province.

Le maïs donne de bons résultats, partout où on le cultive, mais on ne le trouve pas abondamment dans le Cam Mon. La patate, au contraire, est très appréciée des Laotiens; elle est de la même espèce que la patate douce vulgaire d'Annam. Les feuilles

sont bien précieuses pour les Européens, à l'époque de la saison sèche, alors que nos potagers ne nous fournissent plus aucun légume vert. La feuille de patate, cuite dans deux eaux successives, et assaisonnée par un cuisinier habile, simule d'une façon presque complète nos épinards de France. Nous en avons, pour notre part, fait un usage fréquent. Seuls ceux que les hasards des voyages ont, pendant de longs mois, privés de tout légume vert frais, nous comprendront.

La canne à sucre se rencontre dans bien des villages. Elle est de bonne qualité, et se vend, comme en Annam, coupée en petits bâtonnets. Dans quelques rares endroits, on en extrait un sucre très sirupeux, qui nous a paru être d'un goût assez appréciable.

Les arbres fruitiers des pays tropicaux sont cultivés dans tous les villages du Cam Mon. Les plus répandus sont les cocotiers, les aréquiers, les bananiers, les orangers, les jaquiers, les pamplemousses, les citronniers, les arbres qui produisent ce fruit savoureux dénommé pomme-cannelle, et enfin le manguier. Ce dernier arbre, qui prospère sur les rives du Mékong, tout en donnant un produit de qualité très inférieure, ne se plaît, sur la côte d'Annam, que sous une latitude beaucoup plus basse.

Le tabac est de bonne qualité, et se cultive de préférence sur les berges des cours d'eau, dans les terrains que le retrait des eaux descendantes laisse à découvert, ou dans les îles du fleuve. C'est le contraire de ce qui se passe en Annam, où le

cultivateur recherche, pour ses plantations, les endroits secs, les coteaux, ou les plateaux un peu élevés.

Le tabac laotien est très apprécié de certains Européens, mais on lui reproche son parfum trop violent. Ceux d'entre nous qui en ont fait usage, lorsque, par hasard, leur provision de nos tabacs habituels venait à faire défaut, par suite du retard d'un convoi d'approvisionnement, se sont bien trouvés de ne s'en servir qu'après lui avoir fait subir plusieurs lavages préalables. Il peut alors être agréablement utilisé pour la cigarette ; en revanche, nos fumeurs de pipes ne l'apprécient guère, à cause de sa force.

Le coton réussit bien, mais il est cultivé dans de rares villages seulement. Son usage est cependant d'un emploi constant ; il est donc à désirer que sa culture se propage, afin que l'habitant du Cam Mon ne soit plus obligé d'avoir recours à l'étranger pour la fourniture de ce produit.

Outre le coton ordinaire, on trouve assez abondamment un grand arbre, nommé faux cotonnier, donnant un produit dont la ressemblance avec le coton est presque complète. Les pelouses placées sur les rives du grand fleuve, devant la résidence, à Pak Hin Boun, sont couvertes de ces arbres, et le coton provenant de leur récolte a été utilisé pour la confection des matelas et des traversins du Commissariat.

Le mûrier donne de bons résultats dans le muong de Mahasay, où l'on a commencé des essais d'élevage de vers à soie. L'indigo abonde partout,

et est employé à la teinture des vêtements de travail d'une partie de la population.

Les essences forestières sont des plus nombreuses, et il y en a qui sont d'une valeur réelle. Il faudra remédier à la destruction qui se produit chaque année, au moment où la création des rizières, ou rizières de montagnes, amène l'incendie d'une partie de la forêt. On devra recommander de ménager les cantons où existent certaines essences d'arbres, et ceux où se trouvent des sujets de taille extraordinaire. J'ai remarqué, sur le chemin qui conduit de la rivière Nam Hin Boun aux mines du Nam Pa Then, plusieurs arbres, d'un bois rouge très dur, atteignant cinq mètres de circonférence, à une hauteur de deux mètres au-dessus du sol.

Les grands pins du plateau de Na Kai, et du muong de Cam Keut, atteignent également des dimensions gigantesques; ils sont de cette magnifique espèce qu'on ne rencontre guère, en Annam, qu'aux environs de Hué, à l'esplanade du sacrifice, et dans les parcs qui entourent les tombes royales.

Le bois de rose qui, sur le versant oriental de la chaîne de partage des eaux, est toujours de taille restreinte, atteint, dans le Cam Mon, la hauteur et le diamètre des plus grands arbres; j'en ai rapporté quelques échantillons qui ont été très appréciés de négociants se livrant principalement au commerce des bois d'ébénisterie.

On trouvera d'ailleurs, dans les notes placées à la fin de cet ouvrage, la liste des bois les plus usuels, répandus en profusion sur tout le sol du Cam Mon.

Les plantes médicinales provenant de la province sont très recherchées des médecins annamites, auxquels les apportent les colporteurs venus dans le Cam Mon pour échanger leurs produits. L'état actuel de la médecine laotienne est encore trop rudimentaire pour que ces plantes soient appréciées dans le pays même. Les laotiens, en effet, ne se servent guère, jusqu'à présent, que de remèdes indiqués et fournis par les sorciers.

On vient de voir, par cette énumération très succincte des principaux végétaux du Cam Mon, que la flore de la province est très riche. On pourrait y ajouter indéfiniment une foule de plantes aussi utiles qu'agréables à l'œil, des grands arbres couverts de fleurs originales inconnues dans nos pays d'Occident, qui deviennent, à l'époque de la floraison, des immenses et magnifiques bouquets, des lotus répandus à profusion sur les étangs qui entourent certaines pagodes, des fougères de toutes sortes et, à travers la forêt, des lianes bizarrement contournées, suspendues aux branches des arbres, et des orchidées qui feraient la joie de nos horticulteurs Parisiens.

Nous avons fait nous-même, à Pak Hin Boun, des essais d'acclimatation de deux essences d'arbres d'un puissant intérêt, qui n'existent pas sur les rives du fleuve, du moins à cette latitude : le teck et le pin. Les tecks nous ont été apportés du Haut Laos, et nous avons fait venir les pins du muong de Cam Keut où ils foisonnent. Ces essais commençaient, au moment de notre départ, à donner de très

bons résultats ; tous les plants avaient supporté le changement de climat sans souffrir, et avaient subi successivement une saison pluvieuse, puis une saison sèche, sans en être incommodés.

Nous avons gardé pour la fin, dans cette étude des végétaux du Cam Mon, la plante qui, dans l'état actuel du pays, nous paraît de nature à y attirer plus particulièrement le travail européen.

Lors d'un séjour que je faisais à Vinh, au commencement de l'année 1897, le résident de cette province d'Annam me communiquait un rapport venu de la partie muong de son territoire, et dénotant la présence d'une liane productrice d'un suc qui, en se coagulant sous l'influence de l'air, ou à la chaleur d'un feu léger, prenait la consistance et l'apparence du caoutchouc. L'aimable M. D... me faisait observer que, la province de Cam Mon ressemblant beaucoup, comme constitution, à la région muong du Nghè An, je ferais œuvre utile en recherchant si la liane en question existait sur le versant ouest des montagnes.

Je revins à Ha Trai, où je trouvai les éléphants qui m'attendaient, et je repris avec plaisir ce mode de locomotion, auquel j'étais, à cette époque, habitué, et qui, cependant, m'avait paru bien désagréable la première fois que j'en avais usé. Tous les voyageurs qui ont pratiqué l'éléphant ont d'ailleurs passé par les mêmes phases : au début, le balancement tout particulier d'arrière en avant, produit par le pas fort peu élastique de l'animal, fatigue et courbature ; mais après quelques jours on y est vite

accoutumé, et on apprécie alors tous les avantages d'un pareil moyen de transport en pays laotien.

A peine installé dans le palanquin-cage placé sur le dos de mon éléphant, je remarquai mon cornac, à cheval devant moi sur le cou de l'animal, jouant avec un bracelet noir qu'il portait au bras gauche, et qu'il s'amusait machinalement à étendre, en le tirant dans différents sens. Je pris ce bracelet des mains du jeune homme, et il me parut qu'il était en caoutchouc. Le sort semblait me favoriser, en me faisant trouver, dès ma rentrée dans la province, ce que je m'étais promis de chercher.

Je demandai au cornac, car tous ces gens du muong de Cam Mon parlent assez couramment la langue annamite, d'où provenait la substance avec laquelle était fabriqué son bracelet ; il me répondit d'attendre un peu, qu'il allait me l'indiquer. Une heure après, quand nous nous fûmes un peu élevés dans les montagnes, il me montra les lianes qui produisent le caoutchouc. Il en existe de nombreuses espèces, mais les deux plus répandues sont nommées, en langue laotienne : la première Khao Dang Ka Diu ; la seconde, Khao Mak Khaou Ngua, liane dont le fruit a la forme des cornes du bœuf. Dans divers points on nomme aussi cette dernière liane Khao Mak Ka Kay, liane dont le fruit a la forme de l'éperon du coq. A partir de ce moment, mon jeune compagnon me fit voir, dans la montagne, un grand nombre de ces lianes.

Je pris dès lors des renseignements, et j'appris que les Laotiens utilisent les fruits de ces deux

lianes comme assaisonnement. Lorsqu'ils veulent obtenir du caoutchouc, les Muongs pratiquent dans la liane une incision, par l'application d'un franc coup de coupe-coupe donné en biais. Un suc blanchâtre, mêlé à une sève abondante, en découle aussitôt, et se dépose en couches successives. Par un beau temps sec, et une température normale, le suc se coagule rapidement, puis durcit, et devient une substance élastique très résistante. On le ramasse alors soit à terre, soit sur les feuilles qui l'ont recueilli, ou mieux encore sur l'incision même, où le produit est plus pur et plus blanc. La coagulation s'obtient également en traitant le suc par l'eau chaude, après quelques moments d'ébullition.

Les Muongs de la région de Vien Chan vendent cette substance une piastre les trois kilos ; les Laotiens ne la vendent pas, personne, dans le pays, n'en connaissant jusqu'à présent la valeur.

Rentré en France au commencement de l'année 1898, je rapportai des échantillons du suc coagulé produit par chacune de ces deux lianes, afin de le faire examiner par des personnes compétentes désireux que j'étais d'en connaître la valeur réelle. Des relations de famille me facilitèrent l'exécution de ce projet. MM. Morellet frères, qui possèdent la plus importante des maisons françaises faisant le commerce du caoutchouc, voulurent bien, à ma prière, étudier les produits que j'apportais, en me disant tout l'intérêt que cette étude avait pour eux, car, jusqu'à cette époque, on ignorait, dans le

monde commercial, la présence du caoutchouc dans notre grande colonie indochinoise.

La note qui suit donne le résultat de l'examen fait par MM. Morellet :

« Nous avons examiné avec un très vif intérêt les deux échantillons de caoutchouc du Laos, qui nous ont été soumis par M. le capitaine Gosselin à son retour à Paris. C'était, en effet, la première fois que nous étions appelés à examiner des caoutchoucs du Laos, et à formuler notre opinion sur leur valeur.

« L'un, le Khao Dang Ka Diu, en larmes agglomérées, à coupe pure et brillante, sans humidité intérieure, est comparable à du caoutchouc de Penang, ou encore à du caoutchouc de Birmanie, connu dans le commerce sous le nom de caoutchouc Rangoon ou Assam. L'autre, le Khao Mak Ka Kai, à coupe pure et brillante également, mais contenant à l'intérieur de l'eau provenant du latex, comparable aux meilleurs caoutchoucs de Bornéo (Labuan ou Taïlaosane).

« Récoltés en grand dans les mêmes conditions, ces caoutchoucs seront fort appréciés sur les marchés européens, et pourraient, actuellement, atteindre, comme valeur marchande, le premier, un prix de sept à huit francs le kilogramme, le second un prix de cinq à six francs le kilogramme, le tout, aux conditions des marchés européens, c'est-à-dire de livraison à Paris, avec escompte de 3 1/2 pour cent, pour paiement comptant.

« Ces caoutchoucs nous ont été indiqués comme

ayant été récoltés sur des lianes. Nous regrettons vivement de n'avoir pas en notre possession une parcelle de chacune de ces deux lianes, pour permettre d'indiquer les familles auxquelles elles appartiennent, mais ce point peut être facilement élucidé, et ne peut en rien préjudicier à l'importante découverte faite dans le Laos. Il y a là, en effet, pour le pays, une source assurée de revenus, si, comme il nous l'a été dit, les lianes productrices sont abondantes.

« Les échantillons qui nous ont été soumis ont été coagulés naturellement, ce qui nous paraît être le meilleur procédé, car le latex, dans ces conditions, n'est pas détérioré par les produits chimiques qui sont employés, d'habitude, pour obtenir une coagulation rapide.

« Dans telle contrée on emploie le jus de citron, ou l'acide sulfurique dilué (Madagascar) ; dans telle autre, on emploie le sel marin (Bornéo et la rivière de la Cazamance) ; dans telle autre encore, on fait usage de l'alun (Pernambuco.) Mais, comme nous l'avons dit, rien ne vaut la coagulation naturelle, car les substances employées pour hâter la coagulation ne donnent pas, bien au contraire, de la qualité au produit.

« Nous conseillons surtout de ne pas employer le feu de bois vert, ou de noix oléagineuses, comme cela se fait au Brésil pour le latex de l'*Hevea*, connu généralement sous le nom de caoutchouc du Para. La chaleur du feu ne pourrait, à notre avis, que détériorer le produit, bien loin de lui donner de la

qualité. Le meilleur procédé de récolte serait donc, suivant nous, celui qui a été employé pour les échantillons qui nous ont été soumis.

« En admettant donc que la liane soit très abondante, il faudrait, après en avoir recueilli le suc, procéder à la coagulation, en divisant par petites masses le produit de la cueillette, et en les abandonnant à elles-mêmes jusqu'à ce que la coagulation soit assez avancée pour permettre l'emballage. Une grande surveillance doit être exercée à ce moment, car il faut éviter avec soin de laisser les indigènes mêler au latex, soit par fraude, soit par négligence, de la terre ou des pierres. La terre, en effet, a le pouvoir de produire sur le caoutchouc brut une action destructive qui ressemble à une oxydation. Les caoutchoucs mélangés à de la terre deviennent très facilement visqueux, et perdent leur élasticité; leur nettoyage devient très difficile, et, par suite, le prix de vente devient beaucoup moindre.

« Les deux échantillons qui nous ont été soumis représentent une marchandise qui trouverait très facilement un emploi régulier dans la fabrication des objets en caoutchouc : celui qui se présente sous formes de larmes agglomérées, dans toutes sortes d'objets; l'autre qui se présente sous forme de masse légèrement humide à l'intérieur, trouverait plus spécialement son emploi dans la fabrication du jouet, du ballon, et de l'article de chirurgie blanc ou rouge, tout en étant de qualité largement suffisante pour trouver également son emploi dans tous les autres objets confectionnés.

« En résumé, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être contredits, que la découverte du caoutchouc au Laos est d'une très haute importance pour le pays. Le caoutchouc a été, jusqu'à présent, un produit très rémunérateur pour les récoltants, et il est permis de supposer que les prix que nous avons indiqués plus haut peuvent ne pas toujours rester aussi élevés. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a là un élément complètement nouveau de prospérité commerciale et financière, pour cette partie de notre colonie d'Indo-Chine. »

L'examen fait si obligeamment par MM. Morellet, dont la grande compétence en pareille matière est universellement connue, nous permet de conclure que la présence, dans la province de Cam Mon, d'un caoutchouc de qualité supérieure, aura pour résultat d'y amener, à bref délai, l'exploitation européenne. J'ai, en effet, au cours des tournées et des promenades qu'il m'a été loisible de faire, pendant le deuxième semestre de l'année 1897, constaté la présence des lianes en question dans six cantons différents, dont un est très rapproché du Mékong. Il faut ajouter que ces lianes ne sont pas d'une recherche difficile, puisque, quand j'arrivais dans un village, aussitôt après m'être assuré de leur existence par mes conversations avec le maire, on envoyait quelques jeunes garçons en chercher des échantillons, et, une heure à peine après leur départ, ces jeunes gens revenaient en m'en apportant des brassées.

Je pense donc qu'il y a là, pour un Européen disposant de quelques capitaux, un commerce très

lucratif à entreprendre, à condition de ne pas laisser les Laotiens opérer sans une surveillance très serrée.

Ces grands enfants auraient vite fait, en effet, s'ils étaient livrés à eux-mêmes, de détruire les lianes productrices, tandis qu'en y faisant une seule incision rapprochée de terre, et en adaptant au-dessous de cette incision un petit récipient, un godet en fer blanc ou en zinc, on peut récolter la même quantité de suc qu'en détruisant la liane, et on s'assure, en la laissant vivre, une nouvelle récolte qui suivra de près la première.

L'opération est facile et peu pénible, et le travail presque nul, puisqu'il suffit, les récipients une fois placés, de les visiter de temps en temps pour recueillir le précieux produit. C'est de cette manière que l'on opère dans tous les pays de production du caoutchouc.

Je me suis renseigné auprès des mandarins, et des maires des principaux villages voisins des cantons où se trouvent des lianes, afin de savoir quel serait le prix, assez rémunérateur, qu'il faudrait donner pour un mun de caoutchouc; le mun représente un poids de douze kilos. Il résulte de l'ensemble des renseignements ainsi recueillis qu'en payant le mun de caoutchouc rendu soit à Ha Trai, soit à Pak Hin Boun, au prix de quatre piastres, on pourrait en obtenir de très grandes quantités. La tonne de caoutchouc reviendrait donc, dans ces deux localités, à 833 francs. Elle vaut à Paris, d'après l'expertise de MM. Morellet, de 5000 à 8000 francs. En

présence de l'écart énorme de ces chiffres, on comprendra qu'il n'y a guère à tenir compte du fret, quand il s'agit d'un produit aussi rémunérateur, et nous pensons qu'il est inutile d'insister davantage sur la valeur du caoutchouc découvert dans le Cam Mon, et sur les bénéfices que son exploitation peut procurer à une société honnête et disposant de quelques capitaux.

CHAPITRE X

LE MÉKONG

Le Mékong.— Un prince siamois vice-roi à Ban Dua Makeng. — Le cours du fleuve. — Les îles et les rapides. — Les grands centres de la rive droite, Saniaboury, Outhène, Lakhone. — Une relique de Boudha. — La plaine du vent. — Pirogues et radeaux. — Les Messageries fluviales. — Cours pittoresque de la rivière Nam Hin Boun. — Les crocodiles. — Voies de communication terrestres.

Le Mékong borde la province de Cam Mon depuis le confluent de la rivière Nam Ka Dinh, jusqu'à celui de la rivière Sé Bang Fai, sur une longueur de cent quatre-vingts kilomètres environ ; il coule dans une direction nord-ouest-sud-est depuis son entrée dans la province jusqu'à Lakhone. A partir de ce point il prend franchement la direction nord-sud.

Le fleuve est français, en vertu du traité conclu en 1893 avec le Siam ; il en est de même des nombreuses îles que contient son lit, et, sur la rive droite, se trouve, on le sait, une zone réservée de vingt-cinq kilomètres de largeur, dans laquelle les Siamois ne peuvent avoir ni troupe armée, ni établissement fortifié, la police devant y être faite par les autorités locales seules.

Les Siamois ont paré aux désavantages que peuvent avoir pour eux cette clause imposée par nous, en établissant le centre de leur domination en pays laotien à Ban Dua Makeng, point situé derrière la ville importante de Nong Khay, et à la limite même de la zone réservée.

Ils ont créé à Ban Dua Makeng un poste administratif d'une importance considérable, occupé par une troupe assez nombreuse, armée et équipée à la mode européenne, et commandée, en partie, par des officiers d'origine allemande et danoise.

Ce poste est la résidence d'un frère du roi de Siam actuel, le prince Pra Chak, homme de 38 ans, énergique et intelligent. Ce grand personnage est secondé dans la vice-royauté qu'il exerce sur toutes les provinces du Nord, par trois dignitaires d'un rang très élevé : Mon Chau ¹, neveu du roi précédent, second du prince, âgé de 45 ans, d'un caractère rusé, mais peu intelligent, le vrai type du Siamois; Luong Vitchit, âgé de 30 ans, matois et entêté; Mon Damrong, âgé de 35 ans, qui, pendant huit années, a fait ses études en Angleterre. Tous passent pour être animés à notre égard des sentiments les moins sympathiques. Le prince a voyagé à plusieurs reprises en Europe, et parle particulièrement bien la langue anglaise. Ban Dua Makeng est relié à Bangkok par le télégraphe, et à Nong Khay, sur le fleuve, par le téléphone.

1. Au Siam, la préfixe Mon, placée devant un nom propre, désigne un membre de la famille royale, comme celle de Ton That, en Annam.

Ce centre de Ban Dua Makeng est à surveiller, étant données l'agglomération relativement importante de troupes qu'y ont installée les Siamois, et d'autre part la faiblesse des forces que nous possédons sur le fleuve ; il pourrait être, en cas de complications toujours possibles, un danger sérieux pour notre poste administratif de Vien Chan.

Les deux rives du Mékong, au point où ce fleuve commence à longer notre province, sont plates et couvertes de bambous. Le premier affluent qui lui apporte des eaux venant du Cam Mon est le Nam Thon, dont la largeur est de douze à quinze mètres, et la profondeur de cinq à six. Un peu plus bas, on rencontre l'île Don Pheng, célèbre par sa plantation de tabac réputé dans toute la région.

Sur notre rive, un peu au sud de cette île, se trouve le petit village de Ban Don, où commence une bonne route rejoignant Keng Kiet, sur le Nam Hin Boun. C'est de Ban Don que devra partir un jour la route de terre reliant, à travers la province de Cam Mon, le Mékong à la côte d'Annam. Les Messageries fluviales, en raison de cette éventualité, avaient, en 1897, le projet d'y établir un poste important.

En descendant le fleuve, on passe près de l'île de Don Nahé, au-dessous de laquelle trois rapides peu dangereux sont visibles aux basses eaux : le Keng ¹ Phoung, le Keng Ngouk, et le Keng Phoum. Puis on rencontre la grande île de Don Ka Sek, et le

1. En langue laotienne Keng signifie rapide, et Don, notre mot île.

rapide très important du même nom, point de transbordement pour les messageries fluviales pendant la saison sèche, les bateaux à vapeur ne pouvant franchir cet obstacle qu'à l'époque des grandes eaux.

Sur la rive droite, au confluent d'un petit cours d'eau, nous voyons le grand village de Saniaboury, chef-lieu d'un muong. Le muong de Saniaboury, si nous devons croire les renseignements qui nous ont été donnés par un de ses mandarins, comprend environ quinze cents inscrits. Ce lieu est réputé pour la fabrication des grandes pirogues, et il s'y fait un commerce assez fort de ces embarcations. Chaque année, un pèlerinage très nombreux descend de Saniaboury, en pirogues, pour se rendre à une pagode d'Outhène. Les pèlerins qui se couvrent, pour cette circonstance solennelle, de vêtements rouges, et les nombreuses bannières qu'ils apportent, produisent, descendant le fleuve aux sons des instruments de musique, un spectacle très pittoresque.

Au-dessous de Saniaboury, en face de Pak Hin Boun, se trouve l'agglomération très importante d'Outhène, muong qui contient 2500 à 3000 inscrits. Là réside un Chau Muong dont les titres sont Phra Si Vola Lat Chau Muong Outhène.

A l'extrémité sud du village, des Annamites, émigrés de leur pays au moment des troubles, ont fondé un hameau d'une vingtaine de maisons. En leur qualité d'étrangers, suivant la coutume généralement adoptée sur la rive droite, ces Annamites

ne payent aucun impôt, et ne sont même pas astreints au droit fixe de distillation de l'acool. Ils en fabriquent cependant de grandes quantités, et ils ont créé, avec le soin habituel qu'ils apportent à la culture, de belles rizières qui s'étendent chaque année.

Outhène possède trois jolies pagodes desservies par de nombreux bonzes. Nous avons eu dans ce muong, pendant quelque temps, un agent commercial, qui était en même temps représentant du syndicat du Laos. Pour des motifs d'ordres divers et dont l'exposé nous entraînerait hors du cadre de cette étude, cette combinaison n'a pas paru donner à Outhène les bons résultats qu'on en attendait; l'agent commercial a donc été supprimé dès la fin de 1896, et la surveillance de la zone réservée sur la rive droite a été, à la même époque, confiée au commissaire du gouvernement du Cam Mon, dont la résidence est à Pak Hin Boun.

La France possède, dans Outhène même, à la pointe nord du village, et sur les rives du Mékong, un terrain assez vaste, qui nous a été concédé pour y construire les bâtiments de l'agence commerciale. Ces bâtiments sont restés provisoires, jusqu'à présent.

A quelques kilomètres en aval de Pak Hin Boun, se trouve la grande île de Dou Don, dans laquelle est installée une mission catholique assez prospère, et dont nous avons déjà parlé, dirigée par un jeune missionnaire rempli d'ardeur et de dévouement. En arrivant à hauteur de la pointe sud de cette île, on peut admirer, sur la rive droite, les construc-

tions très importantes, élevées par la mission pour servir de résidence au Père Provicaire, chef des missions du Laos. La maison principale, très bien comprise, à étages très élevés et bien aérés, est la plus belle qui ait été construite jusqu'à présent dans toute cette partie du bassin du Mékong. De vastes logements y sont aménagés, pour pouvoir donner abri à tous les missionnaires du Laos, qui doivent se réunir chaque année, vers le mois de novembre, pour faire une retraite, et conférer avec leur supérieur sur les intérêts particuliers de leurs circonscriptions.

Le muong de Lakhone, situé sur la rive droite du fleuve, en aval de Don Don, est un centre très important. Il comprend plus de trois cents maisons, cinq pagodes, habitées chacune par une quinzaine de bonzes, et de nombreux magasins de commerçants chinois. L'impôt est payé par 2400 inscrits; la population cultive le riz, le coton et le tabac. Nous avons déjà eu occasion de parler du Chau Muong de Lakhone, devenu notre Chau Muong de Tha Khek, à la suite de son passage sur la rive française.

En arrière de Lakhone vit une petite colonie de deux cent cinquante Annamites, habitant depuis vingt-cinq ans des hameaux qu'ils ont construits au delà des rizières des Laotiens. Ici, comme partout ailleurs, au Laos siamois, ces Annamites sont exempts de tout impôt. Les hommes ont conservé le costume annamite complet; les femmes ont abandonné le pantalon pour adopter le jupon laotien.

On sait, du reste, que le jupon est l'ancien costume traditionnel de la femme annamite; il est encore porté au Tonkin, et dans les provinces du nord de l'Annam, jusqu'à Vinh. C'est seulement depuis le règne de Minh Mang que les femmes des autres parties de l'empire, y compris la Cochinchine, ont commencé à faire usage du pantalon.

Lakhone est le point où le Mékong est le plus rapproché de la côte d'Annam; c'est pour ce motif que le docteur Harmand a choisi ce muong comme lieu de départ de son voyage d'exploration à travers les régions laotiennes de la rive gauche, à la suite duquel il arriva heureusement à Quang Tri.

Nous avons à Lakhone une agence commerciale bien installée, et qui nous a rendu des services très appréciables.

En face de Lakhone, mais légèrement en aval, est situé le joli village de Tha Khek, chef-lieu de notre muong de ce nom. Nous y avons un poste, aujourd'hui inoccupé, mais qui fut, avant l'installation à Pak Hin Boun, le siège du commissariat du gouvernement de la province.

Entre Tha Khek et le confluent de la Sé Bang Fai, nous rencontrons une série de six îles¹, dans lesquelles les Laotiens cultivent le tabac. En face de l'une de ces îles est située, sur notre rive, la petite mission catholique de Ban Sieng Vang, récemment créée, et administrée par le P. Xavier Guégo. Ce dévoué et très patriote missionnaire est parvenu, à

1. Ces îles portent les noms de Don Hat Sien, Don Ma Lai, Don Hi Euai, Don Mak Mo, Don Sai et Don Bang Mo.

force d'ardeur et de zèle continu, à faire des prosélytes parmi les Sos de la région.

Enfin, en face du confluent de la rivière Sé Bang Fai, qui limite notre province au Sud, on aperçoit les maisons du muong Panom, qui relève de Lakhone. Ce village, renommé pour son importance religieuse, est célèbre dans tous le Laos par le that qu'il contient. Ce monument, réuni au fleuve par une allée relevée en forme de digue, de quatre cents mètres de longueur, est entouré de quatre enceintes en briques. L'enceinte extérieure a quatre-vingt-dix mètres de côté. Le that lui-même, selon Garnier, qui l'a mesuré, aurait quarante-cinq mètres de hauteur, sur dix mètres de côté à sa base. Il est construit en briques, et l'extrémité supérieure en fut autrefois dorée. Les pagodes qui l'entourent contiennent une trentaine de bonzes. Ce monument est réputé comme renfermant une relique de Bouddha, qui y aurait été apportée par un de ses disciples, très peu de temps après sa mort, soit l'an 536 avant Jésus-Christ.

Le fleuve Mékong, dans toute la partie qui borde la province, a une largeur moyenne qui varie entre 1200 et 1400 mètres. Il roule entre des rives très encaissées, qui lui permettent des crues de douze à quatorze mètres, sans inonder les plaines voisines. A l'époque de la saison sèche, de nombreux bancs de sable apparaissent, soit sur ses rives, soit au milieu même de son lit. C'est ainsi qu'en face de Pak Hin Boun s'étend, pendant cinq mois de l'année, un large et très long banc de sable, qui rend les

communications avec Outhène bien difficiles, par suite du grand détour qu'il faut faire pour le contourner.

Le fleuve, coulant en ligne sensiblement droite depuis le nord de la province jusqu'à Lakhone, sur cette énorme largeur de 1400 mètres, devient très agité au moment d'un coup de vent qui arrive du Nord, chaque jour, avec une force inouïe, entre trois et quatre heures de l'après-midi. Il se forme alors d'énormes vagues, qui peuvent devenir dangereuses, si l'on ne prend pas certaines précautions, et qui rendent la traversée en pirogue bien difficile. Le phénomène dure à peine une demi-heure, puis le vent s'apaise, et les eaux reprennent immédiatement leur tranquillité habituelle. Les Laotiens, dans leur langage imagé, dénomment cette partie du fleuve : la plaine du vent.

Il faut signaler, à titre de curiosité, entre Pak Hin Boun et l'île Don Don, un rocher qui est apparent seulement à la saison des basses eaux, réputé pour porter l'empreinte des pieds de Boudha. Dès que les eaux descendantes laissent ce rocher à découvert, les Laotiens des villages environnants y apportent des offrandes, et l'ornent de drapeaux.

Les pirogues descendent très facilement le fleuve en tout temps, mais le voyage devient pénible et long quand ils s'agit de remonter le courant, très violent, principalement à l'époque des fortes crues. On ne marche plus alors à l'aviron, mais à la perche, en suivant les rives du fleuve, sur lesquelles on prend un point d'appui. Il existe à certains

endroits des rochers qu'il est, dans ce cas, fort difficile de doubler.

Les pirogues en usage sur le fleuve et ses affluents sont toutes creusées dans les troncs de certains arbres, au moyen du feu et de la hache, puis élargies peu à peu au moyen de coins. Les plus grandes ont une largeur de 1 m. 20 sur une longueur de 10 à 12 mètres. On les recouvre, pour voyager, d'une toiture de forme semi-circulaire, tressée en rotins, et garnie de feuilles de latanier, de façon à s'abriter, autant que faire se peut, contre les feux du soleil, ou contre les grandes pluies, suivant la saison.

Les Laotiens venant des régions du nord, pour amener vers les grands marchés du sud des marchandises lourdes et encombrantes, accouplent l'une à l'autre deux pirogues solidement réunies par des liens de rotin, y construisent une plate-forme de bambous recouverte d'une toiture, constituant ainsi un radeau couvert, et se laissent, à la saison des hautes eaux, descendre au fil de l'eau.

La crue moyenne du fleuve est, dans nos parages, de 12 à 14 mètres. Elle commence dans les premiers jours de mai, pour atteindre son maximum au début du mois d'août. A la fin du même mois d'août, les eaux du fleuve commencent à baisser.

Le *Massie*, canonnière de la marine, commandée par un enseigne de vaisseau, ayant pour équipage quatre matelots français et une dizaine d'Annamites, était, jusqu'en 1897, chargée de la police du fleuve et de ses affluents. Le commandant de ce bateau ne devait, toutefois, exercer une action quelconque

qu'après avoir rendu compte aux représentants du gouvernement des opérations qu'il jugeait utiles. Le rayon de sa surveillance s'étendait dans tout le bief compris entre Savannakhet et Vien Chan, le long des territoires des provinces de Song Khône et de Cam Mon, relevant alors du Bas Laos, et de celle de Vien Chan, qui appartenait au Haut Laos.

Le ravitaillement de cette petite canonnière était des plus onéreux pour l'État, tous ses approvisionnements devant venir de la côte d'Annam, à dos d'éléphants, par la voie du Cam mon. L'utilité de cette dépense était au moins contestable, le fleuve étant absolument tranquille, et notre domination n'y étant, en aucune façon, contestée. En outre, l'apparition, dans les derniers jours de 1896, des bateaux de la Compagnie des Messageries fluviales, le *Colombert* et le *Trentinian*, établissant un service régulier, ne faisaient qu'augmenter l'inutilité du *Massie*. En cas de besoin, en effet, les nouveaux bateaux, si des complications graves survenaient, seraient armés, et pourraient être réquisitionnés par l'administration. La canonnière a donc été cédée à la Compagnie chargée du service du fleuve, et, dès ce moment, a pu devenir d'un emploi intéressant, son faible tirant d'eau lui permettant de franchir, à certaines saisons, des passages défendus au *Colombert* et au *Trentinian*, qui valent davantage.

Le *Massie*, ainsi que la canonnière la *Grandière*, actuellement dans les eaux du haut fleuve, au nord de Luang Prabang, ont été amenés dans le bief Savannakhet Vien Chan, par le commandant

Simon, lieutenant de vaisseau, commandant alors la flottille du Haut Mékong. Cet officier, auquel la Société de Géographie vient de décerner, en 1899, pour son atlas du Mékong, la médaille d'or instituée par le prix Devez, a accompli des prodiges sur notre grand fleuve. Il est actuellement hors cadres, à la disposition de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine, où il remplit les fonctions de Directeur technique. C'est encore lui qui, en cette qualité, a conduit dans les eaux de notre province les bateaux de la Compagnie, *Colombert* et *Trentinian*.

Le commandant Simon a dû lutter contre des difficultés sans nombre, d'abord pour amener ses bateaux aux points où ils devaient être utilisés, ensuite pour organiser un service difficile qui, dès les premiers moments, s'est fait avec régularité, malgré les conditions défectueuses dans lesquelles on se trouvait, et le peu de moyens dont on pouvait disposer.

Ceux qui ne l'ont pas, comme nous, vu à l'œuvre, demeurant, malgré un état de santé très affaibli par le climat, des heures entières dans les eaux du fleuve, pour déterminer un point de passage, ou reconnaître et baliser un rocher, ne peuvent se rendre compte des obstacles qu'il a surmontés. C'est un devoir pour tous ceux qui, dans leurs études, sont amenés à parler du Mékong, de rendre à cet admirable officier la justice qu'il mérite, devoir bien agréable à accomplir, car la valeur du commandant Simon n'a d'égale que sa modestie, et son caractère uniformément sympathique le fait aimer de tous.

Pendant la saison des hautes eaux, le service hebdomadaire des Messageries fluviales, effectué par les deux bateaux dont nous avons parlé, le *Colombert* et le *Trentinian*, se fait régulièrement, et sans aucune interruption, sur la ligne Savanna-Khet-Pak Hin Boun-Vien Chan. Les deux bateaux se croisent chaque semaine à Pak Hin Boun, où ils passent la nuit. Sitôt que la baisse des eaux commence, cette partie du fleuve se trouve coupée en trois tronçons par deux rapides infranchissables pour les bateaux, le Keng Kabao, situé en face de Panom, et le Keng Kassek, qui se trouve près de Saniaboury. Le service se fait alors de la façon suivante : en pirogue de Savannakhet à Panom ; en bateau à vapeur de Panom au Keng Kassek ; là s'opère un transbordement en pirogue, à travers le rapide, et l'on reprend, après avoir franchi cet obstacle, le second bateau à vapeur qui va alors directement jusqu'à Vien Chan¹.

Jusqu'à présent, les ateliers de réparations, magasins et bureaux de la Compagnie des Messageries fluviales sont installés à Savannakhet, mais on sera forcément amené à les transporter en partie à Pak Hin Boun, en partie à Vien Chan. Les échouages, en effet, et conséquemment les avaries peuvent se produire à l'époque des basses eaux plus facilement qu'en tout autre temps, et, précisément, à ce moment de l'année, les deux vapeurs ne peuvent descendre jusqu'à Savannakhet, et se trouvent tous les deux blo-

1. Voir aux notes la façon dont s'opère le voyage complet du grand fleuve, de Saïgon à Luang Prabang.

qués, l'un dans les eaux de Pak Hin Boun, l'autre dans celles de Vien Chan.

Il était difficile de tout créer et de tout prévoir d'une façon définitive dès les premiers essais, et ces améliorations se produiront assurément à très bref délai, si toutefois elles ne sont dès maintenant accomplies. Les résultats atteints à la fin de 1897, en pleine période d'organisation, étaient déjà des plus satisfaisants.

Le Mékong reçoit, dans la province de Cam Mon, trois affluents principaux dont il est nécessaire de dire quelques mots : le Nam Ka Dinh, le Nam Hin Boun, et la Sé Bang Fai.

Le Nam Ka Dinh, ou Nam Teune, prend naissance au milieu du muong de Cam Mon, dans un plateau très élevé et très irrégulier où se trouve la ligne de séparation entre les bassins du Mékong et de la mer de Chine. Cette rivière torrentueuse, qui coupe le plateau de Na Kai, et en reçoit toutes les eaux, présente ce fait singulier d'avoir des affluents navigables, tandis qu'elle-même n'est pas accessible à la navigation sur la plus grande partie de son cours.

On s'expliquera facilement cette bizarrerie, en jetant les yeux sur une carte, et en remarquant la différence énorme d'altitude que présente son cours, sur une distance inférieure à soixante kilomètres, immédiatement en aval de son confluent.

La rivière Nam Hin Boun prend sa source dans les pentes ouest du plateau de Na Kai, et, après un cours de quelques kilomètres seulement, elle vient

heurter une haute muraille de marbre, dont l'épaisseur peut être évaluée à huit kilomètres.

Cependant cette pittoresque rivière a réussi à percer complètement un tel obstacle; elle passe en tunnel sous les rochers, et trace de nombreux méandres dans l'immense grotte où elle reste si longtemps renfermée. Nous avons pu visiter une partie de cette grotte, car il est facile de descendre la rivière souterraine pendant quelque temps, en se servant de petites pirogues, et c'est un des spectacles les plus curieux que nous ayons vus en Indo-Chine.

Du côté du sud, le Nam Hin Boun sort du rocher par une ouverture semi-circulaire, si régulière qu'on peut se croire en présence de l'arche d'un pont gigantesque, ou d'un immense tunnel creusé par la main des hommes.

L'orifice en est élevé de quelques mètres seulement au-dessus du bassin inférieur, qui s'élargit en une large nappe où l'eau tombe avec une lente régularité pleine de puissance. Au-dessus, la muraille de marbre, où s'accrochent quelques lianes et quelques arbustes qui la tapissent, s'élève verticalement à une hauteur de plus de cinq cents mètres, et s'étend en ligne droite, de l'est à l'ouest, à perte de vue. C'est le pays béni des légendes et des pis (génies), qui peuvent seuls, au dire des Laotiens, avoir conçu et exécuté un pareil travail.

La rivière Nam Hin Boun devient navigable pour toutes les pirogues, au village de Keng Kiêt, où se trouve un ancien poste siamois, occupé pendant quelque temps par nos milices, puis abandonné,

et que nous avons conservé pour servir de lieu de halte aux fonctionnaires de la province, au moment de leurs tournées.

C'est près de ce poste que se trouve, comme nous l'avons vu, la tombe de l'inspecteur Grosgurin, assassiné par les Siamois le 5 juin 1893. Grosgurin avait été, pendant une année, sous-lieutenant au 2^e bataillon de chasseurs annamites, dont nous avons rappelé le souvenir, en parlant de notre traversée de la province de Quang Binh.

La rivière Nam Hin Boun est habitée, à certains points, par des crocodiles de taille assez restreinte, deux mètres au maximum, redoutables néanmoins, et dangereux pour le voyageur qui se baignerait dans ses eaux sans s'être muni de renseignements.

Je me mis à l'affût en pirogue, une certaine nuit, pour essayer de tuer un de ces animaux, mais je ne pus parvenir à les apercevoir. Ils étaient bien là, cependant, car j'entendais très distinctement le bruit particulier que produit le claquement de leurs mâchoires.

La Sé Bang Fai prend sa source dans les montagnes qui séparent le muong de Mahasay de l'Empire d'Annam, traverse ce muong tout entier, puis passe à Phu Va, village près duquel se trouve Mahasay, chef-lieu de la province, et résidence du Chau Muong. Le muong de Mahasay est dénommé par les Annamites muong de Phu Va. La Sé Bang Fai longe ensuite, dans des détours très sinueux, le muong de Tha Khek, qu'elle sépare de la province

de Song Khône, et se jette dans le Mékong, en face de Panom, par un estuaire très sablonneux. Cette rivière n'est navigable pour les pirogues que jusqu'à quelques kilomètres seulement au delà de Phu Va.

La haute vallée de la Sé Bang Fai fut le théâtre de graves événements, lorsque la cour d'Annam en fuite chercha un refuge dans le muong de Mahasay. Les fugitifs ne purent s'y maintenir, et durent, quelques jours après leur arrivée, abandonner leur retraite, pour gagner la région de Ban Tong, en présence de la mauvaise volonté des Siamois, qui étaient alors les maîtres du pays.

Pendant la saison sèche, qui règne dans la province des premiers jours du mois de novembre au milieu du mois de juin, des chemins assez bons conduisent de Pak Hin Boun aux chefs-lieux des autres muongs ¹. Sitôt, au contraire, que vient la saison des pluies, tout le pays est couvert d'eau, et la circulation devient très difficile, sinon impossible ; aussi les Laotiens restent chez eux, et ne sortent jamais de leurs villages, à cette époque de l'année.

A ce moment, en effet, toutes les passerelles qui ont été établies au commencement de la saison sèche sont emportées par les eaux, les moyens dont le pays dispose ne permettant pas, jusqu'à présent, de construire des ponts qui puissent résister aux grandes crues. Il en sera de même jusqu'à ce qu'on puisse placer sur les cours d'eau secondaires, ou torrents, des ponts Eiffel dont la présence serait bien

1. Voir aux notes des indications sur les principaux chemins.

utile, au moins sur la route qui conduit en Annam, les courriers venant de ce pays se trouvant constamment arrêtés, souvent pendant des semaines entières, devant un ruisseau dont les grandes pluies ont fait un torrent infranchissable.

Parfois, lorsque les pluies ont une durée et une violence exceptionnelles, certaines vallées, dans lesquelles l'écoulement se fait mal, sont envahies par des masses d'eau. C'est ainsi que nous avons pu voir, dans la sala de Phu Va, près de Mahasay, une coche faite sur une colonne, indiquant le niveau atteint par les eaux pendant la saison des pluies de 1895. Cette coche est à 2 m. 60 au-dessus du niveau du sol, et cependant la vallée de Phu Va est large, et compte plusieurs kilomètres de longueur. Le voyageur qui se trouverait en route au moment d'une de ces crues exceptionnelles serait fatalement exposé à périr.

Jusqu'à la fin de 1897, la province de Cam Mon était desservie, pour le service postal, par le bureau de postes et télégraphe de Savannakhet, mais, dès le début de 1898, un bureau du même genre était installé à Pak Hin Boun même. La ligne télégraphique est certainement prolongée, à l'heure actuelle, jusqu'à Vien Chan et Luang Prabang, et tous les centres administratifs du Laos sont reliés par le télégraphe, entre eux, et au réseau universel.

Ainsi le progrès envahit peu à peu notre globe, et les populations que leurs instincts et leurs goûts éloigneraient le plus de l'activité et du travail sont, après les autres, forcées de subir ses lois.

COLONISATION

M. Pauliat, sénateur, chargé, par une commission de la haute assemblée, d'étudier une proposition relative à la constitution de Compagnies de colonisation, a publié à ce sujet un travail très intéressant, et d'une importance considérable.

Il nous montre d'abord le mouvement d'expansion de la plupart des peuples civilisés, depuis une vingtaine d'années. Les nations européennes tendent de plus en plus à s'emparer de toutes les terres disponibles du globe ; c'est ainsi que la France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique ne cessent, depuis longtemps déjà, de s'annexer de nouvelles colonies. M. Pauliat en tire cette conclusion, que les États qui sont restés en dehors de ce mouvement se trouveront, durant le siècle qui va commencer, dans une véritable situation d'infériorité vis-à-vis des autres.

M. Pauliat traite alors cette question si importante, et tant controversée, de savoir si la France saura tirer elle-même parti de ses colonies. Si les Français n'émigrent pas, si leurs capitaux se refusent à aller aux colonies, cela tient-il à des causes irrémédiables, ou à un état de choses passager ?

Et il fait alors un historique très intéressant et très complet de la France coloniale. Il établit notamment que, même avant le moment où Richelieu s'occupa de doter la couronne de France de colonies, il existait, dans notre pays, de puissants courants d'émigration vers les contrées exotiques. Il rappelle la création des grandes compagnies; il en fait la critique, et démontre aussi les avantages qu'elles ont procurés, parmi lesquels, notamment, la création, par leur intermédiaire, de nombreuses colonies.

Il y eut, dit le rapporteur, vers la fin du ^{xvii}^e et et pendant le ^{xviii}^e siècle, un immense mouvement colonial, et la France fut la première entre les nations colonisatrices de l'Europe. Ce fut l'époque de la création, par Law, de la Compagnie des Indes Occidentales, et des Indes Orientales.

En présence de l'œuvre coloniale de cette époque, on ne saurait, sans invraisemblance, accuser notre pays de n'être pas colonisateur.

La France a été arrêtée dans son expansion au dehors par la révolution, mais cet arrêt tient à des causes et à des circonstances toutes particulières, auxquelles il serait facile de porter remède.

Sous la révolution et le premier Empire, il était absolument impossible à la France, qui avait sans cesse à lutter pour son existence propre, d'avoir une politique coloniale. Après Napoléon I^{er}, nous avons perdu toutes nos colonies les plus importantes, le Canada, les Indes, et nous avons dû céder la Louisiane aux États-Unis, dans l'impossi-

bilité où nous nous trouvions de la défendre contre les convoitises de l'Angleterre.

Les lois de succession ont eu, après 1815, une réelle influence sur l'arrêt de l'émigration de ceux qui avaient été, auparavant, nos principaux colonisateurs. L'abolition du droit d'aînesse, en établissant l'égalité de fortune dans les familles, eut pour effet de retenir dans la mère patrie les cadets des familles riches, qui, autrefois obligés de se créer une situation personnelle, avaient, pour principale ressource, l'exploitation de nos colonies.

« Toutefois, ajoute M. Pauliat, il est indéniable qu'à l'heure actuelle on constate les symptômes les plus évidents d'une reprise de notre expansion coloniale. »

Il était urgent que ce mouvement, si longtemps arrêté, reprît en France. L'ère des conquêtes lointaines paraît définitivement close ; il faut donc, dès l'heure actuelle, s'occuper de mettre en valeur l'immense domaine colonial que nous ont conquis nos soldats.

C'est pour nos affaires que nous devons aller aux colonies, en Indo-Chine, au Soudan, au Congo, pour trouver des acheteurs d'une partie de notre excédent de production, des vendeurs à bon marché de matières premières, des centres de populations travailleuses, pourvues de bras, manquant d'argent. Mais il est nécessaire, dans notre intérêt même, que notre séjour aux colonies profite aux habitants du pays comme à nous-mêmes, que nous les aidions à augmenter leurs productions, leur bien-être, que nous enrichissions la colonie peu à peu.

Tous en profiteront, et eux, et nous. Pour cela, nous, Occidentaux, nous sommes utiles, indispensables même, en important des fonds, notre expérience, notre outillage industriel, nos avis, notre savoir, et surtout en nous montrant, en toutes circonstances, honnêtes et équitables.

Les Laotiens du Cam Mon ont, jusqu'à présent, très peu de besoins, et trouvent généralement de muong à muong les très rares objets de consommation ou de luxe qui leur manquent sur place ; l'importation européenne ne peut donc acquérir une certaine importance que dans quelques années, quand les habitudes se seront modifiées.

Le premier devoir des administrateurs est de repeupler le Laos français, en cherchant à y attirer les populations que les Siamois ont emmenées sur la rive droite, à la suite des guerres de Vien Chan. De ce côté seul il y a fort à faire : nous avons vu, en effet, pour nous occuper exclusivement de la province de Cam Mon, que le chiffre de sa population actuelle flotte dans les environs de 35.000 habitants, pour une étendue de territoire de 35.000 kilomètres carrés.

D'après les renseignements recueillis près des mandarins de chacun des muongs, le nombre d'habitants originaires des territoires formant actuellement la province de Cam Mon, et résidant sur la rive droit du Mékong, serait d'environ 70.000. On peut juger, d'après ce chiffre, du degré d'activité qu'apporterait à notre province le retour de ces anciens émigrés.

Attirer l'immigration annamite au Cam Mon paraît œuvre difficile, en ce moment, pour bien des raisons. Il n'y a d'ailleurs, croyons-nous, aucune utilité à faire des efforts dans ce sens, car peu à peu les Annamites y viendront d'eux-mêmes. La race est très prolifique, et douée de qualités d'expansion incroyables. En quelques siècles, à peine, descendant du Tonkin, elle a envahi l'Annam actuel et la Cochinchine, elle serait au Cambodge, et même au Siam, si les guerres que l'empire a soutenues contre nous n'avaient, pendant les trente-cinq dernières années, donné un autre but à son activité. Elle s'étendra donc sur les territoires du Laos, et la province de Cam Mon paraît appelée à bénéficier la première de cette immigration, avec sa voisine la province de Song Khône, mais dans des conditions meilleures que cette dernière, parce que le sol du Cam Mon est beaucoup plus riche.

Au nord, en effet, dans le haut Laos, les provinces laotiennes sont séparées de celles de l'Annam par des parties très étendues de territoires qu'habitent des populations de race muong. Au sud du Song Khône, les Khas, très nombreux, occupent toute la chaîne de montagnes, limite des deux pays, et toutes les hautes vallées des affluents du Mékong. Les deux provinces de Cam Mon et de Song Khône seules sont en contact direct avec la race annamite.

D'autre part, il paraît impossible, à l'heure actuelle, d'appeler dans cette partie du Laos le petit colon européen. La rigueur du climat produit l'im-

possibilité, pour l'homme de race blanche, de se livrer lui-même à des travaux de culture.

Pour des immigrants, la première condition de succès, surtout quand leurs capitaux sont restreints, est d'arriver à produire le plus rapidement possible, avec un minimum de dépenses. Or, dans les pays neufs comme le Laos, où les moyens de communication sont rares et difficiles, les frais de voyage sont toujours considérables.

Il faut tenir compte, en effet, non seulement des dépenses occasionnées par le transport des outils et des bagages les plus indispensables pour une première installation, mais aussi des difficultés qu'éprouveraient les colons établis, pour faire arriver leurs produits sur les marchés où ils peuvent trouver acheteurs, difficultés qui se traduisent forcément par une diminution très sensible des bénéfices.

Plus tard, quand des chemins auront été ouverts, et rendus praticables en toutes saisons, quand la navigation du Mékong et de ses affluents, voies de communication naturelles qu'il est urgent d'utiliser en premier lieu, aura été améliorée, il sera possible aux grandes entreprises agricoles de s'établir dans le pays, et d'écouler au loin leurs produits à peu de frais, car il ne faut pas compter que la partie de ces produits qui pourra être vendue sur place permettra jamais de réaliser des bénéfices sérieux.

La température ne permettant pas le travail à l'Européen, il devra se borner à un rôle de direction et de surveillance ; sa santé alors ne courra pas

de risques, à la condition qu'il s'astreigne aux mesures hygiéniques élémentaires qu'il y a lieu d'observer dans tous les pays intertropicaux.

Si l'époque n'est pas encore arrivée où les exploitations agricoles et la colonisation individuelle peuvent avoir des chances de réussite au Cam Mon, les sociétés françaises, au contraire, qui pourraient s'organiser pour obtenir en concession, et pour exploiter les richesses renfermées dans le sous-sol de la province, les essences précieuses qui abondent dans ses forêts, ou certains produits de très grande valeur, tels que le caoutchouc et la cire, sont assurées d'un succès immédiat.

Ces sociétés devront recruter le haut personnel européen destiné à la direction et à la surveillance générale des travaux exclusivement parmi nos compatriotes ayant la connaissance du pays, de ses habitants, de leurs mœurs. Les travailleurs, au début, seront recrutés en Annam, et il faut espérer que nos braves Laotiens, en voyant les bénéfices et le bien-être que le travail peut procurer, sortiront peu à peu de l'état d'indolence et de paresse qui les caractérise.

Mais il sera nécessaire, comme le dit M. de Lanesan ¹, « que l'administration tienne la main à ce que tout le monde se comporte équitablement à l'égard des indigènes. Certains colons ont une forte tendance à croire que leur race suffit à leur donner de l'autorité sur les indigènes; ils maltraitent ces derniers, tiennent mal leurs engagements, ou bien

1. *La Colonisation française en Indo-Chine.*

se font justice à eux-mêmes, s'ils se croient lésés d'une manière quelconque. Cette manière de procéder suffirait pour empêcher la réussite de l'entreprise la mieux organisée, ou la plus riche. C'est à l'administration qu'il appartient de veiller à ce que les indigènes ne soient l'objet d'aucune injustice, d'aucun mauvais traitement.

« Mais alors elle doit, en revanche, assurer aux colons une protection aussi étendue et aussi efficace que possible. Elle doit intervenir, s'il en est besoin, auprès des autorités indigènes, pour faciliter le recrutement des travailleurs, la construction des chemins de servitude... »

L'élevage peut, dès l'heure actuelle, être entrepris par des Français, munis de capitaux d'un chiffre relativement faible. Le nombre des bestiaux, déjà important, et qui s'accroît sensiblement chaque année, depuis que la province est entrée dans une période de calme et de paix, peut facilement être augmenté dans de très grandes proportions. De vastes espaces de terrains herbeux, riches en graminées, comprenant des milliers d'hectares, peuvent fournir une nourriture suffisante à de nombreux troupeaux qui y vivraient et s'y reproduiraient librement. Au moment de la saison des pluies, ils seraient conduits dans la région des plateaux, à l'abri des inondations, même pendant les années des plus fortes crues. Un colon aisé pourrait ainsi, avec quelques menus frais de garde, service auquel les Laotiens seuls suffiraient, constituer en peu de temps un troupeau considérable.

Les débouchés vers l'Annam seraient assurés ; la création de fabriques de conserves ou de viandes congelées augmenterait encore les bénéfices ; les peaux et les cornes des animaux trouveraient, sur les marchés du sud, un placement certain et très rémunérateur.

Toutes ces considérations nous donnent une confiance justifiée dans l'avenir très prochain de cette province de Cam Mon, si heureusement munie de tous les éléments qui peuvent amener la prospérité d'un pays.

Le sous-sol, qui paraît des plus riche, n'a été exploré qu'insuffisamment, à notre avis ; aussi désirons-nous très vivement voir le syndicat minier du Laos, auquel les gisements d'étain et de cuivre ont été provisoirement concédés, faire reprendre les travaux, et leur donner, cette fois, assez de durée et d'extension pour que l'on soit définitivement fixé sur la valeur des terrains et des minerais.

Nous désirons voir des jeunes gens, amateurs de la vie en pays presque neuf, et munis de quelques capitaux, entreprendre dans les plaines de Tha Khek et de Mahasay l'élevage en grand du bétail, et nous leur assurons le succès, s'ils se conforment aux conditions que nous avons indiquées.

Nous souhaitons enfin qu'à très bref délai une société se constitue pour exploiter les lianes caoutchouc dont le produit est de si bonne qualité, et, accessoirement, pour organiser la récolte méthodique de la cire, si abondante dans certaines parties de la province.

Nous pensons que, commencée de ces façons, l'exploitation européenne du Cam Mon assurera la fortune des Français qui l'entreprendront, et sera le début d'une ère d'activité et de richesse pour les populations qui habitent cette belle et intéressante province.

APPENDICES

Traité conclu le 3 octobre 1893 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi de Siam.

Le Président de la République Française et Sa Majesté le Roi de Siam, voulant mettre un terme aux contestations survenues dans ces derniers temps entre les deux Etats, et consolider les relations d'amitié qui existent depuis des siècles entre la France et le Siam, ont nommé pour leurs plénipotentiaires :

Le Président de la République Française :

M. Charles-Marie Le Myre de Vilers, grand officier de la Légion d'honneur et de l'Eléphant Blanc, ministre plénipotentiaire de première classe, député,

Et Sa Majesté le roi de Siam :

Son Altesse Royale le prince Devawongse Varoprakar, chevalier de l'ordre de Maha Chakrkri, grand officier de la Légion d'honneur, etc..., ministre des affaires étrangères,

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, et les avoir reconnus en due et bonne forme, sont convenus des articles suivants :

Article 1^{er}. — Le gouvernement siamois renonce à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong, et sur les îles du fleuve.

Article 2. — Le gouvernement siamois s'interdit d'entretenir ou de faire circuler des embarcations ou des bâtiments armés sur les eaux du Grand Lac, du Mékong,

et de leurs affluents situés dans les limites visées à l'article suivant.

Article 3. — Le gouvernement siamois ne construira aucun poste fortifié ou établissement militaire dans les provinces de Battambang et de Siem Reap, et dans un rayon de vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong.

Article 4. — Dans les zones visées par l'article 3, la police sera exercée, selon l'usage, par les autorités locales, avec les contingents strictement nécessaires. Il n'y sera entretenu aucune force armée régulière ou irrégulière.

Article 5. — Le gouvernement siamois s'engage à ouvrir, dans un délai de six mois, des négociations avec le gouvernement français, en vue du règlement du régime douanier et commercial des territoires visés à l'article 3, et de la révision du traité de 1856. Jusqu'à la conclusion de cet accord, il ne sera pas établi de droits de douane dans la zone visée à l'article 3. La réciprocité continuera à être accordée par le gouvernement français aux produits de la dite zone.

Article 6. — Le développement de la navigation du Mékong pouvant rendre nécessaires, sur la rive droite, certains travaux, ou l'établissement de relais de batellerie, et de dépôts de bois et de charbon, le gouvernement siamois s'engage à donner, sur la demande du gouvernement français, toutes les facilités nécessaires à cet effet.

Article 7. — Les citoyens, sujets ou ressortissants français pourront librement circuler et commercer dans les territoires visés à l'article 3, munis d'une passe délivrée par les autorités françaises. La réciprocité sera accordée aux habitants des dites zones.

Article 8. — Le gouvernement français se réserve d'établir des Consuls où il le jugera convenable dans l'intérêt de ses ressortissants, et notamment à Korat et à Muong Nan.

Article 9. — En cas de difficultés d'interprétation, le texte français fera seul foi.

Article 10. — Le présent traité devra être ratifié dans un délai de quatre mois à partir du jour de la signature.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs sus-nommés ont signé le présent traité en duplicata, et y ont apposé leurs cachets.

Fait au palais de Vallabha, à Bangkok, le 3 octobre 1893.

(L. S.) LE MYRE DE VILERS.

(L. S.) DEVAWONGSE VAROPRAKAR.

CONVENTION

Les plénipotentiaires ont arrêté, dans la présente convention, les différentes mesures et les dispositions qu'entraîne l'exécution du traité de paix signé en ce jour, et de l'ultimatum accepté le 5 août dernier.

Article 1^{er}. — Les derniers postes militaires siamois de la rive gauche du Mékong devront être évacués dans le délai maximum d'un mois, à partir du 5 septembre.

Article 2. — Toutes les fortifications de la zone visée à l'article 3 du traité en date de ce jour devront être rasées.

Article 3. — Les auteurs des attentats de Tong Xieng Kham et de Cam Mon seront jugés par les autorités siamoises ; un représentant de la France assistera au jugement et veillera à l'exécution des peines prononcées. Le gouvernement français se réserve le droit d'apprécier si les condamnations sont suffisantes, et, le cas échéant, de réclamer un nouveau jugement devant un tribunal mixte dont il fixera la composition.

Article 4. — Le gouvernement siamois devra remettre à la disposition du ministre de France à Bangkok, ou aux autorités françaises de la frontière, tous les sujets français, annamites, laotiens de la rive gauche, et les Cambodgiens détenus à un titre quelconque ; il ne mettra aucun obstacle au retour sur la rive gauche des anciens habitants de cette région.

Article 5. — Le Ban Bien de Tong Xieng Kham et sa suite seront amenés par un délégué du ministre des affaires étrangères à la légation de France, ainsi que les

armes et le pavillon français saisis par les autorités siamoises.

Article 6. — Le gouvernement français continuera à occuper Chantaboun jusqu'à l'exécution des stipulations de la présente convention, et notamment jusqu'à complète évacuation et pacification, tant de la rive gauche que des zones visées à l'article 3 du traité en date de ce jour.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention, et y ont apposé leurs cachets.

Fait double au palais de Vallabha, à Bangkok, le 3 octobre 1893.

(L. S.) Le MYRE DE VILERS.

(L. S.) DEVAWONGSE VAROPRAKAR.

Arrangement intervenu entre les cabinets de Londres et de Paris le 15 janvier 1896

Article 1^{er}. — Les gouvernements de France et de Grande-Bretagne s'engagent mutuellement à ne faire pénétrer dans aucun cas, et sous aucun prétexte, sans le consentement de l'un et de l'autre, leurs forces armées dans les régions comprenant les bassins des rivières Petchaboury, Mékong, Ménam, et Bang Pa Kong (rivière de Petriou) et de leurs affluents respectifs, ainsi que le littoral qui s'étend depuis Muong Bang Tapan jusqu'à Muong Pase, et comprenant ainsi tout le territoire situé au nord du bassin du Ménam entre la frontière anglo-siamoise, le fleuve Mékong, et la limite orientale du bassin de Ma Ing. Ils s'engagent, en outre, à n'acquérir dans cette région aucun privilège ou avantage particulier, dont le bénéfice ne soit pas commun à la France et à la Grande-Bretagne, à leurs nationaux ou ressortissants ou qui ne leur serait pas accessible sur le pied de l'égalité.

Ces stipulations, toutefois, ne seront pas interprétées comme dérogeant aux clauses spéciales qui, en vertu du traité conclu le 3 octobre 1893 entre la France et le Siam s'appliquent à une zone de vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong, et à la navigation de ce fleuve.

Article 2. — Rien, dans la clause qui précède, ne mettra obstacle à aucune action dont les deux puissances pourraient convenir, et qu'elles jugeraient nécessaire pour maintenir l'indépendance du royaume de Siam. Mais elles s'engagent à n'entrer dans aucun arrangement séparé, qui permette à une tierce puissance de faire ce qu'elles s'interdisent réciproquement par la présente déclaration.

Article 3. — A partir de l'embouchure du Nam Huok, et en remontant vers le nord jusqu'à la frontière chinoise, le thalweg du Mékong formera la limite des possessions, ou sphères d'influence, de la France et de la Grande-Bretagne. Il est convenu que les nationaux et les ressortissants d'aucun des deux pays n'exerceront une juridiction ou autorité quelconque dans les possessions, ou la sphère d'influence, de l'autre pays.

Article 4. — Les deux gouvernements conviennent que les privilèges et avantages commerciaux ou autres, concédés dans les deux provinces chinoises du Yunnan et du Setchuen, soit à la France, soit à la Grande-Bretagne, en vertu de leurs conventions respectives avec la Chine du 1^{er} mars 1894 et du 20 juin 1895, et tous les privilèges et avantages de nature quelconque qui pourront être concédés par la suite dans les mêmes provinces chinoises, soit à la France, soit à la Grande-Bretagne, seront, autant qu'il dépend d'eux, étendus et reconnus communs aux deux puissances, à leurs nationaux et ressortissants, et ils s'engagent à user, à cet effet, de leur influence, et de leurs bons offices auprès du gouvernement chinois.

Art. 5. — Cet article concerne le Niger.

Art. 6. — Cet article traite de négociations à ouvrir

pour remplacer la présente convention générale par une convention nouvelle, répondant aux intentions annoncées par les articles susdits.

Fait à Londres, le 15 janvier 1896.

(L. S.) A. DE COURCEL.

(L. S.) SALISBURY.

**Proclamation lancée en Annam, au nom du roi Ham Nghi,
après son départ de Hué.**

Nous, Ham Nghi, Roi d'Annam.

1^{re} année, 11^e jour du 8^e mois lunaire de notre règne, faisons savoir à nos ministres, mandarins civils et militaires, grands ou petits, et à tout le peuple de notre royaume, ce qui suit :

Notre royaume d'Annam a fait un traité de paix avec les barbares d'Europe, depuis de longues années. Tout d'abord nous leur avons cédé trois provinces de la Basse Cochinchine. Environ deux ans après, ils prirent trois autres provinces de cette même région. Cela n'a pas suffi pour apaiser leur soif, car ils se sont dit : — « tout cela est encore peu de chose. » Alors ils sont arrivés, par ruse, à installer un chargé d'affaires à Hué, et un autre au Tonkin, puis ont exigé qu'on fasse un nouveau traité de paix, puis ils y ont ajouté, retranché, l'ont aboli, puis refait maintes fois. Après cela, ils résolurent de s'emparer, de vive force, des provinces du Tonkin, afin que la richesse du pays tout entier soit entre leurs mains. A la mort de Tu Duc, qui fut un grand deuil, les Français amenèrent des troupes pour s'emparer du port de Thuan An, et nous forcèrent à brûler le sceau que nos ancêtres avaient reçu de l'Empire Chinois. Ils exigèrent de plus qu'on les laissât s'établir dans la citadelle, afin qu'ils puissent placer leurs canons sur les remparts, où ils enclouèrent les nôtres. Comment vou-

lez-vous que nous ayons la patience de supporter jusqu'à la fin une conduite si déraisonnable de leur part.

Malgré tout cela, grâce à la vigilance des mandarins et des soldats, le lendemain on put procéder aux funérailles de notre roi, mais la solennité de cette cérémonie fut loin d'égaliser celles qui avaient été faites pour ses prédécesseurs.

Au cinquième mois de cette année, les Français réunirent plus de dix mille hommes ¹, et nous contraignirent à leur céder la capitale. Leur intention était d'essayer de prendre le roi, et d'en faire leur serviteur : eux gouverneraient le peuple, en l'opprimant, et en lui imposant des lois sauvages ; de la sorte ils n'auraient pas grande fatigue, et les bénéfices leur appartiendraient en entier.

Voilà bien leurs machinations à découvert. C'est pourquoi nous réunîmes nos ministres en conseil secret ; il fut arrêté que l'on tenterait un combat à Hué. Si la victoire était pour nous, Nguyen Van Tuong devait former une escorte, et nous conduire dans les provinces de Nghé An, Ha Tinh ; Ton That Thayet resterait à Hué, pour préparer le stratagème nécessaire au massacre des catholiques, afin de vaincre ensuite les Français plus facilement, car les chrétiens font cause commune avec ces barbares de l'Occident.

Si, au contraire, nous étions défaits, le roi et sa suite devaient fuir devant la face de ces barbares, afin d'aviser à un autre moyen de reprendre notre royaume.

Mais voilà que le combat engagé vers minuit dura jusqu'à la moitié de la matinée ; les ennemis tombèrent en nombre incroyable. Quant à nos compatriotes, très nombreux dans la citadelle, il nous fut impossible de leur porter secours, aussi il en mourut un grand nombre ; mais le Ciel avait décrété leur mort.

En ce moment, Nguyen Van Tuong nous accompa-

1. Nous avions à Hué, le 5 juillet, 31 officiers et 1387 hommes.

gna au sortir de la citadelle. Thuyet resta pour combattre, et empêcher les Français de se mettre à notre poursuite. Qui eût pu penser que ce Tuong fit un détour, et entra à la mission catholique ? Voilà ce qui a amené la division parmi les mandarins civils et militaires, et fait naître dans le cœur de plusieurs le commencement de l'ingratitude à notre égard.

A notre arrivée à Quang-Tri, nous apprîmes que les Français avaient chargé Tuong de chercher un moyen de nous ramener à la capitale; on promettait de nous remettre la citadelle.

Voilà bien la ruse des Français, qui voulaient nous tuer. Nguyen Van Tuong nous a abandonné, puis il s'est uni aux Français pour tromper le peuple, et le détourner de ses devoirs envers nous; il en arriva jusqu'à essayer de nous livrer à ces Diables blancs, afin de se faire épargner. Qui pourrait dire la gravité de la faute de Tuong ? Comment pourrais-je supporter la vue d'une pareille face ? Enfin ce monstre a envoyé Ton That Phan et Vo Khou s'entendre avec les mandarins des provinces pour nous ramener. Je connais clairement leur manière d'agir, mais faut-il que les mandarins des provinces se dégradent jusqu'à suivre cette voie erronée !

Si les Français avaient vraiment l'intention de nous remettre la citadelle de Hué, pourquoi continuent-ils à amener des soldats et des canons, et à demeurer dans la citadelle ? En outre, pourquoi user de ruse, et envoyer des émissaires dans les provinces de Thanh Hoa et de Nghé An pour nous ramener ? Bien qu'ils se soient emparés de la capitale, nous et notre premier ministre Ton That Thuyet étant sortis de la citadelle, les Français craignent que nous nous concertions avec les mandarins des provinces pour les combattre. Voilà pourquoi ils ne sont pas tranquilles; ils ne peuvent gouverner, et ils s'adjoignent Nguyen Van Tuong, homme faux, pour simuler l'intention de nous rendre la citadelle. C'est comme l'amorce qu'on lance aux poissons, afin qu'après

nous avoir pris, ils déclarent leur protectorat, comme ils l'ont fait pour le malheureux Cambodge. Mais qui voudrait croire à la sincérité d'hommes qui sont de vrais loups, et des chats-tigres?

Qu'on ne dise pas que nous sommes jeune et inexpérimenté. Oui, nous sommes jeune, et ne connaissons pas encore à fond les choses de ce monde, mais l'intention des barbares de l'Europe, nous la connaissons, et nous connaissons aussi le mobile qui dirige cet infâme et ce trompeur nommé Tuong.

De plus, nous avons appris que cet infâme Tuong avait simulé un écrit disant : les trois Reines envoient un décret pour inviter le Roi à revenir. Les trois Reines étaient déjà sorties de la citadelle, lorsque ce rebelle Tuong les a ramenées avec les barbares d'Occident pour faire ce décret. Comment les trois Reines auraient-elles pu refuser?

Du reste notre ancêtre Tu Duc a mis dans son testament ces mots : une loi inflexible de notre royaume statue que les femmes ne pourront pas gouverner. C'est pourquoi les trois Reines n'ont pu faire ce décret en leur nom ; c'est ce faussaire de Tuong qui a usurpé le nom des Reines pour tromper le peuple ; alors les mandarins des provinces ont pris peur, et ont suivi le parti des rebelles.

Il faut qu'on nous apporte ce décret, afin que nous le brûlions, et qu'il n'en soit plus question, et qu'on ne parle plus jamais d'un écrit de ce genre. Ceux qui attacheraient encore de l'importance à ces sortes d'édits seraient des ingrats de la pire espèce à notre égard. Que chacun reconnaisse donc sa faute, et cela sans tarder, de peur que ses parents ne soient considérés comme coupables du même méfait.

Nous avons mis deux mois à venir jusqu'ici, par des détours dans la montagne, et ce retard a donné prétexte à nos ennemis d'inventer bien des légendes pour décourager le peuple. Vous saurez désormais que notre pre-

mier ministre, Ton That Thuyet, nous a amené à la montagne de An Son, huyen de Huong Khé, et que tous les ministres, tous les mandarins du dehors comme du dedans, grands et petits, tous les mandarins des provinces : Tong Docs, Tuan Phus, Bo Chanhs, An Sats, De Docs, Lanh Binhs, Hiep Quans, Dois, tous, dis-je, grands ou petits, sont rentrés près de nous.

Tous les licenciés, bacheliers, étudiants, notables des villages, peuple et soldats, tous sont venus nous présenter leurs respects. Au moment où tout est bouleversé dans notre royaume, comment pourrions-nous rester indifférent, et ne pas agir ?

C'est pourquoi nous ordonnons que chacun montre de la bonne volonté, et soit prêt à se lever à un signal donné, pour massacrer ceux qui embrassent la cause des barbares de l'Occident, et n'en laisser échapper aucun. Nous défendons absolument d'avoir des rapports avec eux ; ils ne sauront comment faire, ne pourront avoir aucun renseignement, ni acheter des vivres. Ensuite il faut arriver à les tuer par surprise. S'ils nous forcent à travailler pour eux, travaillez vaille que vaille, mais pensez toujours à préparer des ruses pour les détruire.

De cette manière ils ne pourront ni gouverner, ni tirer aucun bénéfice de leur occupation du pays. C'est le meilleur moyen de combattre ces bandits.

N'allez pas prêter l'oreille aux flatteries trompeuses, et, quand vous rencontrerez ces bêtes féroces, n'en ayez point peur. Quand vous les aurez détruits, venez nous chercher. Nous établirons notre capitale dans la province de Thanh Hoa ; c'est un endroit précieux. Mais voici que nous apprenons que les Français y sont établis, et ont installé des postes dans les montagnes ; les mandarins de cette province baissent la tête, et supportent la présence des ennemis. Nous ne pouvons nous expliquer leur conduite.

Voici maintenant un ordre très secret qui concerne le peuple des provinces de Thanh Hoa, Nghé An, Ha Tinh,

les provinces de Ninh Binh, et celles qui sont plus au nord ; les lettrés et les notables des villages doivent s'entendre pour se soulever à la fois, et aller demander le secours d'un allié très puissant qui nous vienne en aide. Les plus, les huyens s'uniront aux chefs de cantons et aux maires pour aller chercher cet allié, et alors nous combattons les Français ; d'abord on en débarrassera les provinces du nord, en commençant par Ha Tinh, puis on choisira un endroit pour y établir la capitale. Ce résultat, tôt ou tard, il faut que nous l'atteignons.

Toutes les provinces du royaume, depuis Quang Binh jusqu'au midi, nous les devons aux mérites de nos vénérables ancêtres. Dans toutes ces provinces, il y a beaucoup d'hommes d'élite et ceux qui nous sont restés fidèles sont aussi très nombreux. Que tous, sans exception, suivent la conduite indiquée plus haut, et surtout évitent de suivre les conseils de ce traître Tuong. Nous demandons au ciel que notre peuple s'unisse de cœur pour combattre les barbares, et ceux qui les soutiennent. Quant aux traîtres, nous prions le ciel de les faire disparaître. Ce sont eux qu'il faut d'abord surprendre et tuer tous. Après cela nous viendrons à bout des Français.

On a déjà vu pareilles choses autrefois. Ne laissez pas le découragement entrer dans votre cœur. Gia Long, jadis, dans la Basse Cochinchine, n'a livré qu'un seul combat, et il a reconquis son royaume, il y a près de cent ans. Maintenant que nous sommes dans la détresse, comment voudriez-vous que nous puissions abandonner la lutte et ne pas faire tous nos efforts pour combattre ?

Nous espérons que tous, mandarins, soldats et simple peuple, s'uniront dans un commun effort ; alors il n'y aura plus de doute possible, le Royaume d'Annam restera aux Annamites ; quoique les Français soient forts, ils ne pourront pas nous soumettre.

Les noms de ceux qui nous seront dévoués jusqu'à la fin, pour repousser les Français, seront inscrits dans un

livre, sur lequel on écrira : Voici les noms des braves qui ont contribué à délivrer le royaume. Tous leurs parents auront la protection royale, d'une manière spéciale pendant des milliers de siècles. De la sorte, le mérite de chacun ne sera pas célébré seulement pendant un mois, ou un an, mais pendant des milliers de siècles. En outre nous ferons faire une stèle commémorative, où l'on inscrira les mérites de chacun, et cette stèle sera placée dans un temple du côté droit. Nous récompenserons chacun suivant son mérite.

Toutes nos paroles doivent être connues de tous, de ceux qui sont loin, comme de ceux qui sont près. Nous disons la pure vérité, sans mélange d'aucun mensonge.

Proclamation adressée par Sa Majesté le roi Dong Khanh, au sujet de l'internement, en Algérie, de son frère Ham Nghi, aux mandarins, fonctionnaires, lettrés, et hommes du peuple dans son empire.

Celui qui détient les pouvoirs royaux, doit la majesté de son trône à la volonté du Ciel, et à l'assentiment du peuple. Celui qui aime ses frères doit les traiter avec bonté et bienveillance.

Pendant les dernières années, notre pays est tombé dans une grande décadence. Les pouvoirs royaux furent usurpés par des serviteurs ambitieux, qui obligèrent notre jeune frère Ung Lich à prendre le sceptre, afin de gouverner le pays à leur gré. Ils violèrent ensuite les traités, par des actes insensés et criminels, puis, obligés de prendre la fuite, ils entraînèrent le jeune prince à leur suite. Alors, sous un faux prétexte de patriotisme, ils n'ont cessé de tromper les classes lettrées, et de causer la ruine de nombreuses familles.

Depuis trois ans, nous sommes monté sur le trône de notre glorieuse dynastie. Du fond de notre cœur, nous n'avons jamais cessé de penser à notre jeune frère,

errant dans les hautes montagnes, et dans les épaisses forêts. Déjà plusieurs fois nous lui avons adressé des proclamations, pour l'engager à revenir près de nous. Nous lui promettions de l'élever à la grande dignité de Quan Cong. Les fonctionnaires du protectorat sont allés, mais en vain, à sa recherche.

Dans le courant du mois dernier, un nommé Truong Quang Ngoc, venant, avec ses partisans, faire sa soumission s'engagea à ramener le prince. Alors les fonctionnaires du protectorat, et les mandarins provinciaux, suivis d'une nombreuse escorte, allèrent directement à la rencontre de notre jeune frère. A ce moment, le nommé Thiep, fils du rebelle Thuyet, voulut tuer notre frère d'un coup de sabre. Heureusement les fonctionnaires français purent, à temps, donner la mort à ce traître, et sauver le prince, qui fut conduit en grande pompe au poste de Dong Ca, et traité avec de grands égards.

Apprenant du haut du trône cette heureuse nouvelle, nous en avons tressailli de joie. Immédiatement nous avons ordonné aux mandarins du Quang Binh d'aller auprès de notre frère bien-aimé, pour le recevoir, et l'amener à Hué, avec tous les honneurs qui lui reviennent.

Lorsqu'il arriva sur le territoire de Thua Thien, nous avons envoyé à sa rencontre nos hauts mandarins de la cour, civils et militaires, suivis d'une troupe nombreuse. En même temps une installation royale était préparée dans notre ancien palais pour le recevoir. Tout le peuple a pu voir combien est grande l'affection sincère que nous portons à notre frère.

Mais S. E. M. le Résident général a conseillé que le prince fût conduit par voie de mer jusqu'à Thuan An, ainsi que les fonctionnaires français qui l'accompagnaient. De plus, S. E. M. le Résident général, d'accord avec M. le Général en chef, estima que l'état de santé de notre frère était assez gravement compromis, par son séjour prolongé dans des régions malsaines, sous l'influence d'un climat délétère, et par l'usage continuel d'eaux cor-

rompues, et qu'il avait besoin de se soigner ; qu'il était bien difficile que les médecins indigènes puissent le guérir complètement du mal qui l'avait atteint, tandis que les médecins français, fort instruits en matière médicale et connaissant à fond tous les genres de maladies, pourraient lui rendre complètement sa santé primitive ; que dès lors il convenait que le prince fût emmené en France pour y être installé et soigné dans un endroit très sain, qu'il pourrait s'y rétablir en peu de temps, et alors être ramené en Annam ; qu'il n'y avait pas lieu d'être inquiet à son sujet.

Nous sommes très heureux de constater l'affection sincère et le respect dont les fonctionnaires français ont donné tant de preuves à notre frère.

Le Quan Cong, qui regrette la capitale, a manifesté le désir de la revoir, mais son départ ayant été fixé sur le prochain courrier, il n'a pas été possible de satisfaire à sa demande.

Toutes ces dispositions prouvent bien la sollicitude dont le Grand Gouvernement français entoure notre frère ; aussi nous avons cru devoir faire abstraction de nos sentiments fraternels, et ne pas retarder le départ fixé, par crainte d'abuser par trop de la bienveillance qui nous était ainsi témoignée. Mais nous avons envoyé nos grands mandarins à Thuan An, pour souhaiter au prince un bon et heureux voyage.

D'autre part, considérant qu'il ne peut pas plus y avoir deux souverains dans un même Etat que deux soleils dans le ciel, nous ordonnons ce qui suit :

A l'occasion du retour de notre frère Ung Lich, nous l'élevons à la dignité de Quan Cong, ainsi que nous le lui avons promis dans nos proclamations. Quant aux deux mots Ham Nghi, à l'avenir il est formellement interdit de les prononcer, ou d'en faire usage dans aucun écrit. Quand on désignera ce prince, on l'appellera seulement Quan Cong Ung Lich : c'est là son vrai nom.

Lettres et hommes du peuple, vous devez tous vous

conformer strictement à nos prescriptions. Toute infraction à ce décret sera sévèrement punie.

Quant aux rebelles, il n'ont plus, dès lors, aucune raison ni aucun prétexte pour contineur leurs entreprises impies et criminelles. Ils doivent donc faire leur soumission, et, comme preuve de leur sincère repentir, apporter entre les mains des autorités provinciales la tête des principaux chefs de la rébellion.

Si, contrairement aux prescriptions contenues dans la présente proclamation, certaines personnes persistaient à se servir du mot d'ordre illégal, pour tromper le peuple, et troubler la tranquillité publique, elles seraient impitoyablement (rasées, dans le texte) exterminées par nos troupes.

Quant à l'élévation de Ung Lich à la haute dignité de Quan Cong, et aux récompenses à accorder à Truong Quang Ngoc, ainsi qu'à ses compagnons, le conseil de la famille royale, et les grands mandarins de la cour, sont chargés de l'élaboration d'un projet de proposition qui sera soumis à notre signature.

Une copie de la présente proclamation sera adressée, pour publication, à chaque province.

La photographie du Quan Cong Ung Lich sera distribuée pour les soins du Tri phu de Thua Thien dans toutes les provinces de notre Empire, en Annam et au Tonkin. Elle sera également affichée, pour qu'elle puisse être connue de tout le monde. Ces photographies seront rendues à la cour, après avoir été vues par le peuple.

Que chacun de vous, mandarins, fonctionnaires, lettrés et hommes du peuple, à la cour et dans les provinces, se conforme à notre volonté.

Le 26^e jour du 10^e mois de la troisième année de Dong Khanh — 29 novembre 1888.

**Etapas de la cour d'Annam en fuite, à travers la province
de Cam Mon (fin juillet 1885).**

1^{er} jour. Ban Ta Pa Chon, sur le Nam Pha Nang
affluent de la Sé Bang Fai, — coucher.

2^e jour. Ban Na Poug, coucher.

3^e et 4^e jours. Ban Na Sen, coucher deux nuits.

5^e jour. Ban Na Pong, coucher.

6^e jour. Ban Soi, coucher.

7^e jour. Ban Sok, coucher.

8^e jour. Ban Tha Chon ; gué sur le Sé Bang Fai, cou-
cher.

9^e jour. Ban Bo, coucher.

Traversée de la montagne de Phu Ak.

10^e jour, coucher dans la montagne.

11^e jour, coucher dans la forêt, sur la rivière Nam
On.

12^e jour. Ban Tong, séjour prolongé.

**Durée du voyage de Saïgon à Luang Prabang
en remontant le Mékong.**

Le voyage de Saïgon à Luang Prabang se fait par les
soins de la Compagnie des Messageries fluviales de
Cochinchine. Il était, à la fin de l'année 1897, réglé de
la façon indiquée ci-dessous. Il doit d'ailleurs en être
encore de même aujourd'hui, les circonstances dans les-
quelles ce voyage s'accomplit étant restées les mêmes.

Il faut tenir compte que les bateaux à vapeur ou les
pirogues ne marchent jamais la nuit.

De Saïgon à Pnom Penh, et de là à Kratié, les ba-
teaux à vapeur des Messageries fluviales font le service
en tout temps.

*Service à l'époque des hautes eaux, fin juin
aux premiers jours d'octobre*

1^o De Pnom Penh à Kratié, vapeur des Messageries fluviales, aller deux jours, retour 1 jour.

2^o De Kratié à Khône Sud, vapeur des Messageries, aller 1 jour, retour 1 jour.

3^o Traversée de l'île de Khône en chemin de fer.

Longueur de la ligne environ cinq kilomètres et demi.

4^o De Khône Nord à Ban Mouang, vapeur de la Compagnie, aller 1 jour, retour 1 jour.

5^o De Ban Mouang à Pak Sé, vapeur de la Compagnie, aller 1 jour, retour une demi-journée.

6^o De Pak Sé à Savannakhet, par pirogues, aller 15 à 18 jours, retour 4 à 5 jours.

7^o De Savannakhet à Pak Hin Boun, par vapeur de la Compagnie, aller 1 jour, retour 1 jour.

8^o De Pak Hin Boun à Vien Chan, vapeur de la Compagnie, aller 1 jour, retour 1 jour.

9^o De Vien Chan à Luang Prabang, par pirogues, aller 22 à 25 jours, retour 8 à 10 jours.

Soit, au total, à l'aller un minimum de 44 à 50 jours, et au retour de 16 à 21 jours.

La distance de Khône à Luang Prabang est d'environ 660 milles marins, soit 1222 kilomètres.

*Service à l'époque des basses eaux, du mois d'octobre
au mois de juin.*

1^o De Pnom Penh à Kratié par vapeur de la Compagnie, aller 2 jours, retour 1 jour.

2^o De Kratié à Stung Treng, par pirogue, aller 6 à 7 jours, retour 3 jours.

3^o De Stung Treng à Khône, par vapeur, aller une demi-journée, retour une demi-journée.

4^o De Khône à Ban Dong, par pirogue, aller 1 jour et demi, retour 1 jour et demi.

5^o De Ban Dong à Don Sai, par vapeur, aller une demi-journée, retour une demi-journée.

6^o De Don Sai à Pak Sé, par pirogue, aller 2 jours, retour 2 jours.

7^o De Pak Sé à Savannakhet, par pirogue, aller 18 à 20 jours, retour 10 jours.

8^o De Savannakhet à Panom, par pirogue, aller 1 jour, retour 1 jour.

9^o De Panom à Keng Kassek, par vapeur, aller 1 jour, retour 1 jour.

10^o Transbordement par pirogue à travers le rapide Keng Kassek, aller 6 heures, retour 3 heures.

11^o De Keng Kassek à Vien Chan, par vapeur, aller 1 jour, retour 1 jour.

12^o De Vien Chan à Luang Prabang, par pirogue, aller 22 à 25 jours, retour 12 jours.

Soit, en résumé, un minimum de 57 à 63 jours à l'aller, et de 35 au retour.

Principales voies de communication par terre de la province de Cam Mon.

Pendant la saison sèche, des chemins assez bons conduisent de Pak Hin Boun aux quatre chefs-lieux des autres muongs de la province.

Une route, qui s'améliorera chaque année, remonte la rivière Nam Hin Boun jusqu'à Keng Kiet, se dirige sur Cam Keut, Cam Mon, et rejoint Na Huong, poste situé au pied des montagnes d'Annam. Le trajet de Pak Hin Boun à Na Huong se fait en sept jours. De Na Huong à Ha Trai, premier poste de l'Annam, il faut encore deux jours, très pénibles pour les piétons, en raison de la traversée des montagnes. De Ha Trai à Vinh, deux jours sont nécessaires par voie de terre; un jour et une nuit suffisent par voie fluviale. En résumé, le voyage du Mékong à la côte d'Annam par cette voie exige onze jours pour des hommes voyageant à pied, sans être chargés.

Une très bonne piste part de Keng Kiet, sur la rivière Nam Hin Boun, et se dirige directement sur le Mékong, en deux étapes, aboutissant au village de Ban Don. Ce village est relié à Pak Hin Boun par un bon chemin. — Durée du trajet de Ban Don à Pak Hin Boun, deux jours.

Une piste bien dégagée, mais qu'il est nécessaire de débroussailler chaque année, conduit du poste de Na Huong à Mahasay en quatre jours.

Enfin Tha Khek est relié à Mahasay par un excellent sentier; la durée du trajet est de deux jours et demi.

Outre la route de Na Huong à Ha Trai, par laquelle passent les convois de ravitaillement venant de l'Annam, quatre sentiers assez fréquentés établissent des communications entre la province de Cam Mon et l'Annam.

Le premier part du village abandonné de Na Chan, et aboutit à Vu Quang, dans le Ha Tinh.

Le second part de Na Kai, et se dirige sur Qui Hop, situé également dans le Ha Tinh.

Le troisièmepart de Mahasay, passe par Ban Tong, et rejoint la vallée du haut Song Giang, dans le Quang Binh; c'est cette voie que suivit la cour d'Annam, à sa sortie de la province.

Le quatrième part de la haute vallée de la Sé Bang Fai, et aboutit en Annam à la rivière de Lang Dai.

En bordure du Mékong, existe un sentier très peu fréquenté par les Laotiens, qui préfèrent la voie du fleuve, reliant le Cam Mon à la province voisine de Vien Chan, au nord, et à celle de Song Khône au sud. Plusieurs sentiers peu fréquentés font communiquer cette dernière province avec notre muong de Mahasay.

Enfin, une route, sur laquelle nous n'avons pu avoir que des renseignements peu précis, relie le nord du muong de Cam Keut à la province de Nghé An, et aboutit au marché de Cho Rao, situé sur le Song Ca, rivière de Vinh. Les Laotiens seraient allés autrefois à ce marché, avec leurs éléphants, puis l'auraient délaissé, au

moment des insurrections qui agitérent toutes les provinces du nord de l'Annam.

Renseignements sur les routes de la rive droite du Mékong

Il nous paraît nécessaire de dire quelques mots des routes principales de la rive droite du Mékong. C'est toujours chose utile de savoir ce qui se passe chez ses voisins, surtout quand il existe, comme c'est le cas pour les deux rives du Mékong, tant d'intérêts communs, et uniformité de race et de langage.

— Route de Lakhone à Sakon Lakhone.

Beau chemin de chars ; 3 jours de route.

1^{er} jour — étape à Kout la Kou. — Bonne sala. — Rivière avec un très beau pont.

2^e jour — déjeuner à la rivière Sa Nen — coucher à Kout Sou Mane.

3^e jour. Sakon Lakhone.

Les chars dont il est fait mention sont traînés par des bœufs. Ce mode de locomotion est employé dans tout le Cambodge, le Siam, certaines provinces du Bas Laos, et sur toute la rive droite du Mékong, Il est absolument inconnu dans la province de Cam Mon. Le mauvais état des chemins, et les ramifications montagneuses qui couvrent le pays en rendraient d'ailleurs l'emploi bien difficile.

— De Pa Kam, à quarante-cinq minutes de pirogue au-dessous de Pa Nom, part une bonne route de chars allant à Sakon Lakhone.

— Route de Oubon à Houa Don Tan.

Bonne route de chars, huit journées de marche. Ce serait, d'après les missionnaires, le meilleur chemin pour aller du Mékong à Oubon. On traverse cependant une forêt nommée Dong Mang Hi, assez ravinée, et malsaine surtout à la saison des pluies.

— Si l'on veut aller directement de Sakon Lakhone à

Oubon, il faut dix jours de marche. La route est mauvaise ; ce n'est qu'une série de sentiers de montagne. Les chars ne peuvent passer qu'en faisant un détour par Ban Monk.

— Route de Pak Hin Boun à Sakon Lakhone. 3 jours de marche.

1^{er} jour, coucher à Na Nai, ou autre village des environs.

2^e jour. Kout Sou Mane.

3^e jour, 16 kilomètres de Kout Sou Mane à la mission catholique de Tha Ray, située sur la rive orientale du lac de Sakon Lakhone. De la mission à Sakon Lakhone, 4 heures de marche en contournant le lac.

Les habitants de Kout Sou Mane viennent de chez eux à Pak Hin Boun en une journée de marche, s'ils sont pressés, et non chargés.

— Route de Kemmarat à Oubon ; — quatre journées de route pour un homme à pied. — Pas d'autres renseignements.

— Route de Sakon Lakhone à Ban Dua Makeng. Cinq jours de trajet.

1^{er} jour : étape à Ban Phok.

2^e jour : Ban Sang Du.

3^e jour : Ban Ngon.

4^e jour : On trouve une série de villages non interrompue jusqu'à Ban Dua Makeng.

5^e jour : arrivée de bonne heure à Ban Dua Makeng.

Un homme à cheval fait facilement ce trajet en trois jours. Les courriers du prince siamois qui réside à Ban Dua Makeng arrivent à Sakon Lakhone le 2^e jour au soir, après leur départ.

Tout le long de ce chemin existent des salas très bien organisées, non seulement pour les haltes du soir, mais aussi pour les haltes du milieu de la journée.

— On m'a signalé, sans que je puisse recueillir à ce sujet des renseignements précis, une route de chars, partant de Tha Sa Kou, sur le Mékong, et arrivant facilement à

Oubon en cinq jours. Il y aurait de l'eau à tous les points où l'on doit passer la nuit.

Monnaies et mesures diverses usitées dans la province de Cam Mon.

Monnaies. Avant notre arrivée dans le pays, les monnaies en usages étaient :

Monnaies d'argent : la barre d'argent annamite, du poids de 375 grammes, d'une valeur de 16 piastres.

Il y en a en circulation qui sont fausses.

Le tical rond en boule, monnaie siamoise, du poids de 15 grammes, et d'une valeur de 60 à 62 cents de la piastre. Beaucoup de ces ticaux sont faux.

Le tical plat, à l'effigie du roi de Siam, d'une valeur de 60 cents, monnaie de bon aloi.

Monnaies de cuivre : les pièces de un ou deux ats ou lats, à l'effigie du roi de Siam, valant un ou deux cents ; les ats ou lats en forme de petites pirogues de cuivre valant un cent, proviennent des provinces du Nord du Laos.

Actuellement toutes ces monnaies sont encore en usage, concurremment avec la piastre mexicaine, la piastre indo-chinoise, et ses subdivisions.

Dans certaines parties des muongs de Cam Keut, Cam Mon, et Mahasay, voisins de la frontière annamite, on fait usage des sapèques de cuivre provenant de l'Annam.

Façon de compter. — Les Laotiens comptent toujours par ticaux.

Les sommes importantes sont comptées par tamlungs, c'est-à-dire par quatre ticaux.

Vingt tamlungs font un sang, ou une cattie, 80 ticaux.

Dix sangs font un mun.

Dix muns font un hap.

Dix haps font un sen.

Dix sens font un lan.

Dix lans font un kot.

Les subdivisions du tical employées sont :

Le salung, qui vaut un quart du tical.

Le fuong, qui vaut la moitié du salung, ou le huitième du tical.

L'at, ou le lat, qui vaut un huitième de fuong, ou la soixante-quatrième partie du tical.

Poids. — Les principaux poids employés dans la province de Cam Mon sont :

le sang, ou cattie, qui vaut..... 1 kil. 200

le mun, ou dix sangs..... 12 kilogr.

le hap, ou dix muns..... 120 kilogr.

le demi-hap.... 60 kilgr. picule des Annamites.

le sen, ou dix haps..... 1200 kilogr.

Ces poids sont employés dans le commerce en gros ; on fait usage, pour les pesées, d'une espèce de grande balance romaine.

Les subdivisions du sang sont le hun, le bat (poids du tical), le talung. Elles sont employées pour peser l'or, l'argent, et les objets de bijouterie et d'orfèvrerie.

On se sert alors d'une balance chinoise de petites dimensions.

Longueurs. — Pour mesurer les longueurs, les Laotiens emploient :

Le wa, brasse, longueur du bras entier.

Le sok, coudée, longueur du coude à l'extrémité du médius.

Le muoi, doigt, longueur du médius.

Le khnp, distance de l'extrémité du pouce à l'extrémité de l'index, en écartant ces doigts sur une table.

Pour mesurer le diamètre des poteaux, on emploie l'expression kam, grosseur du poing fermé.

Pour mesurer les dimensions d'un objet de bijouterie ou d'orfèvrerie, on se sert du mot pô, grosseur du pouce.

Mesures itinéraires. — Pour mesurer les distances,

les Laotiens du Cam Mon s'expriment par seu, qui correspond à la longueur de 20 brasses.

Mesures des liquides. — Il n'existe aucune mesure pour les liquides, qui sont vendus par tasses, bouteilles ou jarres. L'eau-de-vie est d'ailleurs le seul liquide qui se puisse vendre.

Mesures des surfaces. — Il n'existe également, dans la province, aucune mesure de surface. Si l'on veut exprimer la surface d'un terrain, on dit : il a tant de brasses de longueur, et de tant de largeur.

Nous croyons intéressant de donner ici, comme exemple, le montant des frais de justice dans une affaire de vol. On verra que la justice est aussi chère en Extrême-Orient que dans nos pays d'Occident.

Il s'agit d'un vol de deux buffles, valant chacun 25 ticaux environ.

Le voleur est condamné à une amende de 192 ticaux, n'ayant pu restituer les buffles qui avaient été vendus par lui à des habitants de la rive droite.

Sur cet 192 ticaux, la dixième partie revient aux mandarins du muong, soit 19 ticaux 12 cents.

Les mandarins et fonctionnaires touchent en outre les sommes suivantes :

1 ^o Amende individuelle. . . .	16 ticaux.
2 ^o Rachat de la peine corporelle.	15 ticaux.
3 ^o Frais de caution.	1 tical.
4 ^o Frais d'acte.	1 tical 30 cents.
5 ^o Frais de consultation. . . .	1 tical 30 cents.
6 ^o Frais de siège (déplacement).	1 tical.
7 ^o Frais de nourriture. . . .	30 cents.
8 ^o Frais de rédaction.	30 cents.
9 ^o Frais de garde du dossier.	1 tical.
10 ^o Frais de prison.	1 tical.

Ce qui donne un total de 42 ticaux, prélevés eux aussi sur l'amende générale de 192 ticaux.

Les mandarins, fonctionnaires, écrivains touchent donc un ensemble de 61 ticaux 12 cents. Le plaignant reçoit la différence, soit 130 ticaux 48 cents.

Le rachat de la peine corporelle est toujours facultatif.

Celui qui ne le paye pas est soumis à la peine du rotin.

**Principales essences de bois existant dans
la province de Cam-Mon.**

Nom Laotien	Nom Annamite	Principales Qualités
<i>Mai Deng.</i>		Bois rouge très estimé, et employé généralement à la fabrication des colonnes et poteaux. Dur et résistant, très connu de tous les Laotiens; n'est pas attaqué par les fourmis blanches; abondant dans la province. Durée illimitée.
<i>Mai Dou.</i>	Bois de rose <i>Cay Hoi Moc.</i>	Bois précieux, abonde dans la province, n'est jamais attaqué par les fourmis blanches. Durée illimitée, atteint au Cam Mon des dimensions inconnues en Annam.
<i>Mai Khan Nhung.</i>	<i>Cay Trac.</i> Bois de trac.	Bois très dur, de couleur noire, plus résistant et plus dur que tous les autres bois connus, estimé de premier ordre, à l'abri des attaques des fourmis blanches; malheureusement assez rare dans la province, se trouve dans les forêts des muongs de Tha Khék et de Mahasay. Durée illimitée.
<i>Mai Khun.</i>	Bois à bétel.	Bois très dur, de couleur rouge foncé. Les Laotiens le coupent en petits morceaux pour le chiquer avec le bétel; à l'abri des fourmis blanches. Durée illimitée.
<i>Mai Man Pa.</i>		Bois gris, très dur et très résistant, n'est pas attaqué par les fourmis blanches. Durée illimitée.

Nom Laotien	Nom Annamite	Principales Qualités
<i>Mai Mun.</i>	<i>Cay Mun.</i> Ebène.	Très estimé et très connu, couleur noire, existe, mais assez rare, dans la province, n'est pas attaqué par les fourmis blanches. Durée illimitée.
<i>Mai Chik.</i>	<i>Cay Choai.</i>	Bois dur et résistant, très connu et très commun dans la province, employé à la fabrication des poteaux de maisons, n'est pas attaqué par les fourmis blanches. Durée illimitée.
<i>Mai Nhang.</i>	<i>Cay dau.</i> Bois résineux.	Très commun et très connu de tous les Laotiens. On en extrait de la résine pour la fabrication des torches. Employé à la fabrication des planches, peu résistant s'il est placé en terre, attaqué à la longue par les fourmis blanches. Durée 90 à 100 ans.
<i>Mai Bi Mui.</i>		Bois dur, mais peu résistant. Durée 6 à 10 ans.
<i>Mai Khao.</i>		Bois blanc, de qualité inférieure; on en fabrique des planches. Durée 5 ans.
<i>Mai Pui.</i>	<i>Cay Bang</i> <i>Lang.</i>	Bois blanc, peu résistant, employé dans les travaux de menuiserie. Durée 10 ans.
<i>Mai Tion.</i>		Bois de qualité inférieure. Durée 7 ans.
<i>Mai Khai So.</i>		Bois de qualité inférieure. Durée 7 ans.
<i>Mai Bok.</i>	<i>Cay Cay.</i>	Arbre donnant des fruits dont on extrait l'huile d'éclairage.
<i>Mai Ngion.</i>	<i>Cay Gon.</i>	Faux cotonniers, bois peu résistant, mais l'arbre fournit d'excellent coton, un peu court, mais de bonne qualité.

Nom Laotien	Nom Annamite	Principales Qualités
<i>Mai Hang.</i>	<i>Cay Sen.</i>	Bois dur et résistant, très estimé; abonde dans la province, n'est pas attaqué par les fourmis blanches. Durée illimitée.
<i>Mai Hat.</i>	<i>Cay Xoay.</i>	Bois dur et résistant, couleur jaune, abondant dans la province, n'est pas attaqué par les fourmis blanches. Durée illimitée.
<i>Mai Tě.</i>	<i>Cay Go.</i>	Bois dur et résistant, belle couleur noir foncé, n'est pas attaqué par les fourmis blanches. Durée illimitée.
<i>Mai Khen Hin.</i>	<i>Cay Sao Da.</i>	Bois très dur, de couleur rouge, très lourd, n'est pas attaqué par les fourmis blanches. Durée illimitée.
<i>Mai Khen.</i>	<i>Cay Sao.</i>	Bois peu dur et peu résistant, le seul employé à la fabrication des pirogues. Durée 12 à 15 ans.
<i>Mai Sa Beng.</i>		Bois dur et résistant, très abondant dans la province, n'est pas attaqué par les fourmis blanches. Durée illimitée.
<i>Mai Ka Sau.</i>		Bois dur, ressemblant beaucoup au précédent, et ayant les mêmes qualités.
<i>Mai Pek.</i>	<i>Cay Thong.</i> Piu maritime.	Peu apprécié des Laotiens, qui le considèrent comme amenant le malheur.

Une cinquantaine d'essences de qualité inférieure, très répandues dans toute la province, sont utilisées par les Laotiens pour leurs besoins journaliers. Il nous paraît inutile d'en donner ici la nomenclature.

**Prix des principaux produits et denrées
de la province.**

Eléphant	800 francs.....	
Défenses d'éléphant ...	40 francs la paire.	taille moyenne.
Buffle	32 francs.....	par tête.
Bœuf	10 à 15 francs..	id.
Cheval	40 francs.....	id.
Porcs	8 à 10 francs...	id.
Canard	0 fr. 35 à 0 fr. 40	id.
Poulet	0 fr. 25.....	id.
Œufs	0 fr. 30.....	la douzaine.
Etain	1 fr. 25.....	le kilogr.
Sel de Na Kai	0 fr. 60.....	les 12 kilogr.
Indigo	1 fr. 50.....	id.
Résine	1 fr. 50.....	id.
Laque	0 fr. 60.....	le kilogramme.
Cire	4 francs.....	id.
Caoutchouc (Vien Khan)	2 fr. 50.....	les 3 kilogr.
Soie en fils	40 francs.....	les 3 kilogr.
Coton brut	7 fr. 50.....	les 60 kilogr.
Paddy nep	1 fr. 50.....	les 24 kilogr.
Riz nep	1 fr. 50	les 12 kilogr.
Riz blanc	2 fr. 25.....	les 12 kilogr.

Moyennes des observations thermométriques faites à 6 heures du matin.

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1896	—	—	—	—	—	—	—	—	23.56	21.04	20 8	17.16
1897	20.6	22.3	25.4	28.3	28.7	27.8	26.2	24.0	24.0	22.3	21.4	—

La température la plus froide constatée a été de + 8 le 24 décembre 1896 à 6 h. du matin. Le baromètre se maintient, sur le Mékong, pendant toute l'année, légèrement au-dessus de 76. Tous les jours, vers 3 heures de l'après-midi, dépression subite du baromètre, qui tombe à 75 et même à 74,5. Cette dépression précède un fort coup de vent venant du Nord.

Entre 5 et 6 heures du soir, le baromètre remonte à 76.

Toutes ces observations sont prises à Pak Hin Boun, siège administratif de la province de Cam Mon, au confluent du Mékong et de la rivière Nam Hin Boun, par 102°12' de longitude Est de Paris et 17°40' de latitude Nord.

OBSERVATIONS

Les derniers renseignements fournis par un camarade arrivant du Laos nous apprennent qu'il a été apporté, depuis que nous avons quitté le pays, peu de modifications à l'état de choses dépeint dans cet ouvrage.

Le lieutenant-colonel Tournier, résident supérieur du Laos, a établi son commandement à Vien-Chan.

Une infirmerie ambulance a été créée à Pak-Hin-Boun, siège administratif de la province de Cam-Mon.

Enfin le père provicaire, qui dirigeait les missions du Laos, a été remplacé par un évêque, dont la résidence est provisoirement installée à Long-Sen, sur la rive droite du Mékong, en face de la mission de Don-Don.

Le pays jouit d'une tranquillité complète, et marche peu à peu, sans arrêt, et sans secousses, vers le progrès.

Nice, 16 mars 1900.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS.....	I
-------------------	---

CHAPITRE PREMIER

DE TOURANE A VINH

Départ de Tourane. — Les trams. — Le col des Nuages. — Arrivée à Hué. — Rencontre du roi d'Annam. — Dong Hoi et le 2 ^e bataillon de chasseurs annamites. — Les anciens postes militaires. — La porte d'Annam et les tigres. — Arrivée à Vinh.....	9
--	---

CHAPITRE II

DE LA CÔTE D'ANNAM AU MÉKONG

Le poste de Linh Cam. — Cortège d'un mandarin. — La forêt vierge. — Première rencontre des Laotiens. — Voyage à dos d'éléphant. — Entrée au Laos. — Les grandes pluies et l'inondation. — Le poste de Keng Kiet et la tombe de l'inspecteur Groscurin. — En pirogue sur la rivière Nam Hin Boun. — Arrivée au Mékong.....	46
---	----

CHAPITRE III

LA PROVINCE DE CAM NON

Situation de la province. — Relations politiques avec l'Annam. — Forêt clairière. — Richesse des plateaux. — Forêt tropicale des hauts sommets. — Conditions de vie pour l'Européen. — Le royaume de Vien Chan, sa chute. — Protectorat annamite. — Combats entre l'Annam et le Siam. — Mélange des diverses races. — Envahissement siamois. —	
--	--

Assassinat de Grosgrin. — Ultimatum au Siam. — Notre installation au Laos.....	69
--	----

CHAPITRE IV

LA POPULATION DE LA PROVINCE DE CAM MON

Les cinq provinces laotiennes du Cam Mon. — Population de la province du Cam Mon. — Deux moyens de l'augmenter. — Annamites et Laotiens. — Fonctionnaires français et administration indigène. — Mandarins laotiens. — Origine légendaire de muong de Cam Mon. — Un grand chasseur. — Attaque du tigre. — Muong de Tha Khek. — Curieux village dans le Cam Keut. — Gisements d'or et insouciance des Laotiens. — L'opium. — Pak Hlin Boun, siège administratif de la province. — Superstition des habitants. — Un grand personnage à Mahasay. — Pays d'élevage. — Les cantons autonomes de la frontière annamite.....	94
---	----

CHAPITRE V

LA COUR D'ANNAM EN FUITE DANS LA PROVINCE

La cour d'Annam en fuite dans la province. — Attentat de Hué. — Fuite de la cour. — Arrivée dans la province de Cam Mon. — Les grandes pluies. — Séjour dans les montagnes. — La garde muong du roi. — Trahison. — Prise du roi. — Son arrivée au poste français. — Mort de Ton That Dam. — L'ex-roi Ham Nghi à Alger.....	136
--	-----

CHAPITRE VI

MŒURS ET COUTUMES

Costume des Laotiens. — Tatouages. — Caractère. — Croyances. — Les 32 âmes et la vie future. — Naissances. — Alimentation. — Bizarre coutume du rachat des offenses amoureuses. — Mariages. — Châtiments des adultères. — La mort et les cérémonies de l'incinération. — Les sorciers et les mangeurs d'entrailles. — Mœurs des Khas, premiers habitants du pays.....	167
---	-----

CHAPITRE VII

LES FÊTES ET LES BONZES

Année laotienne. — Principales fêtes. — Fête du Serment.	
--	--

— Courses de pirogues. — Chansons laotiennes. — La légende de l'origine du Mékong et du Ménam. — Les bonzes. — Les pagodes. — Assassinat d'un chef de bonzes par les Siamois. — La pagode de Na Pé..... 213

CHAPITRE VIII

LES ÉLÉPHANTS

Les éléphants. — Chasse aux éléphants sauvages. — Dressage des captifs. — Missions catholiques. — Dévouement des missionnaires. — Impôts. — Fabrication des étoffes. — Procédés de teinture employés. — Chaux de la rivière Ilin Boun. — Mines : fer, or, cuivre, étain. — Syndicat minier du Laos. — Grotte remarquable. — Sources salées et sulfureuses..... 236

CHAPITRE IX

L'ÉLEVAGE ET LES VÉGÉTAUX

Etat prospère de l'élevage. — Mammifères, oiseaux reptiles. — Taille énorme de certaines grenouilles comestibles. — Les raies du Mékong. — Abeilles sauvages. — Magasins de riz de réserve. — Tabac, coton, bois de rose. — Liane caoutchouc. — Son abondance. — Bonne qualité du produit..... 263

CHAPITRE X

LE MÉKONG ET SES AFFLUENTS

Le Mékong. — Un prince siamois vice-roi à Ban Dua Makeng. — Le cours du fleuve. — Les îles et les rapides. — Les grands centres de la rive droite, Saniaboury, Outhène, Lakhone. — Une relique de Boudha. — La plaine du vent. — Pirogues et radeaux. — Les Messageries fluviales. — Cours pittoresque de la rivière Nam Ilin Boun. — Les crocodiles. — Voies de communication terrestres..... 286

COLONISATION..... 304

APPENDICES..... 314

POITIERS

IMPRIMERIE BLAIS ET ROY

7, RUE VICTOR-HUGO, 7.

HAS.

17509

G6794K

Author Gosselin, Charles

Title Le Laos.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

